

**PROCÈS-VERBAL INTÉGRAL DE LA SÉANCE
 DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

ONT ASSISTÉ A LA SÉANCE :

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir :

	Présence		Pouvoir	Absent
	Physique	Visioconférence ou audioconférence		
Monsieur BLAZY	x			
Madame CAUMONT	x			
Monsieur CAURO	x			
Madame RAKOTOZAFARISON	x			
Monsieur BARFETY	x			
Monsieur IDE	x			
Monsieur HAKKOU	x			
Madame VALOISE			Monsieur CAURO	x
Madame MAILLARD	x			
Monsieur RICHARD			Monsieur CAURO	x
Monsieur LORY	x			
Madame SELLAIAH	x			
Monsieur OUERFELLI	x			
Monsieur TOUIL	x			
Madame DOUGJET			Monsieur BLAZY	x
Madame BENAÏSSA		x	Madame CAUMONT	
Monsieur NDALA			Monsieur OUERFELLI	x
Madame OSSULY	x			
Monsieur DUBOIS	x			
Madame LAVITAL		x	Monsieur BLAZY	

Groupe Agir pour Gonesse :

	Présence		Pouvoir	Absent
	Physique	Visioconférence ou audioconférence		
Monsieur TIBI	x			
Madame DE ALMEIDA			Monsieur TIBI	x
Monsieur ROUCAN	x			
Madame DIOP		x	Monsieur ROUCAN	
Monsieur GOURDON	x			
Madame CAMARA		x		

Groupe Communiste et Républicain :

	Présence		Pouvoir	Absent
	physique	Visioconférence ou audioconférence		
Madame HENNEBELLE	x			
Madame QUERET	x			

Groupe Un nouveau Souffle pour Gonesse :

	Présence		Pouvoir	Absent
	Physique	Visioconférence ou audioconférence		
Monsieur SABOURET			Madame PEQUIGNOT	x
Madame PEQUIGNOT	x			
Monsieur SAMAT	x			
Madame KIR			Madame PARSEHIAN	x
Monsieur DOS SANTOS			Monsieur SAMAT	x
Madame PARSEHIAN	x			
Monsieur YILDIZ	x			

Arrivée de Monsieur BARFETY à 19H27 et de Monsieur OUERFELLI à 19h41.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire** déclare la séance ouverte à **19h10**.

Monsieur le Maire :

« Mes chers collègues, je déclare la séance du Conseil municipal ouverte, le quorum est atteint. Je voudrais d'abord vous dire que nous avons un certain nombre de collègues qui sont en distanciel, conformément aux dispositions réglementaires qui s'appuient sur la loi du 10 novembre 2021, ces collègues qui sont en distanciel intègrent le décompte du quorum et ont la possibilité non seulement de s'exprimer, mais de participer à nos délibérations, je le rappelle puisque nous avons connu cette période déjà, mais nous nous en étions éloignés. Malheureusement, le cinquième rebond de l'épidémie qui aujourd'hui n'a pas atteint encore son pic, il nous est dit étrangement que ce serait pour bientôt, mais je pense qu'il faut être prudent. Je voudrais dire en même temps, pour les Gonessiens qui nous regardent, que nous devons être d'une extrême vigilance, surtout en cette période de fin d'année, dans le respect des gestes barrière, bien évidemment, d'abord, cela est fondamental, mais aussi dans la nécessité de se faire vacciner. Je comprends les débats et le droit de chacun à se faire vacciner ou non mais je voudrais dire une chose simple : nous observons à l'hôpital de Gonesse comme ailleurs dans les hôpitaux publics que la majorité des personnes qui sont hospitalisées pour Covid, mais qui sont également en soins intensifs et donc en réanimation avec des décès, sont en majorité, je n'ai pas dit exclusivement, mais en majorité des personnes non vaccinées. Je fais le constat. Évidemment, chacun en conscience fait ses choix, mais outre que nous avons à nous protéger individuellement, nous devons protéger notre famille, notre entourage, et également nous sommes, chacun, chacune, aussi dans une vie professionnelle, une vie sociale qui exige aussi que nous y pensions, et il nous faut absolument comprendre que pour vaincre le virus définitivement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, deux ans après les débuts de l'épidémie, il faut forcément avoir un niveau d'immunité collective suffisant et nous n'avons pas atteint encore ce chiffre. J'indique qu'à Gonesse, nous sommes à 68 % de vaccinés, nous sommes loin des 80 %, mais ailleurs aussi dans le pays. Le centre de dépistage de Gonesse et de l'hôpital de Gonesse fonctionne à nouveau. Il avait été fermé, il fonctionne à nouveau tous les week-ends, mais aussi le mercredi après-midi et le jeudi soir. Nous pouvons nous inscrire, nous pouvons nous faire vacciner à Gonesse. Les autres centres de vaccination fonctionnent aussi. Nous avons le centre de dépistage pour l'instant à la salle Jacques Brel, sur le parking, nous travaillons à une amélioration des conditions d'accueil avec le laboratoire qui est responsable du dépistage, ce n'est pas la ville, nous accueillons évidemment bien volontiers le mobil-home du laboratoire sur le parking de la salle Jacques Brel. Je voulais rappeler ces éléments avant d'engager notre ordre du jour.

Tout d'abord, j'ai les pouvoirs à vous présenter de Madame Valoise qui a donné pouvoir à Monsieur Cauro, de Monsieur Richard à Monsieur Cauro, il y a deux pouvoirs possibles dans cette période de l'état d'urgence, Madame Douguet à moi-même, Madame Benaïssa est en visio, Monsieur Ndala à Monsieur Ouerfelli, Madame Lavital est en visio, Monsieur Sabouret a donné pouvoir à Madame Pequignot, Madame Kir a donné pouvoir à Madame Parseihian, Monsieur Dos Santos à Monsieur Samat, et Madame De Almeida à Monsieur Tibi. Je pense que je n'ai oublié personne. Je vous propose que Monsieur Cauro soit le secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

APPROUVE le procès-verbal intégral de la séance du Conseil municipal du 15 novembre 2021.

Monsieur le Maire :

Nous avons l'approbation du procès-verbal intégral de la séance du dernier conseil du 15 novembre. Y a-t-il des observations ? »

Madame PARSEIHIAN :

« Monsieur le Maire, depuis quelques mois les séances du Conseil municipal sont filmées et diffusées en direct, mais elles ne sont pas accessibles en différé. Notre équipe a été alertée suite au dernier Conseil municipal de l'utilisation d'extraits de vidéo dans un montage vidéo mettant en cause l'opposition, et diffusés sur les réseaux sociaux par votre association politique. Or, le Conseil municipal n'a jamais délibéré sur la

transmission des images et les conditions d'utilisation. Comment votre association politique... ? »

Monsieur le Maire :

« Madame Parseihian, nous sommes sur l'approbation du procès-verbal, si vous avez une déclaration à faire, c'est sur celui-ci.»

Madame PARSEIHIAN :

« C'est sur le dernier Conseil municipal. »

Monsieur le Maire :

« Non, ce n'est pas le procès-verbal. Le procès-verbal, c'est le procès-verbal. Avez-vous des observations sur le procès-verbal ?»

Madame PARSEIHIAN :

« Non, sur le Conseil municipal. »

Monsieur le Maire :

« Nous ne refaisons pas le Conseil municipal. Je vous donnerai la parole tout à l'heure sur ce sujet. »

Madame PARSEIHIAN :

« À quel moment, s'il vous plaît ? »

Monsieur le Maire :

« Je vous donnerai la parole tout à l'heure. Avez-vous des observations ? Qui a des observations sur le procès-verbal ? Personne. Nous délibérons. Qui est pour ? La majorité. Qui est contre ? Qui s'abstient. Vous vous abstenez. Vous aurez la parole tout à l'heure. »

Madame PARSEIHIAN :

« Mais à quel moment ? »

Monsieur le Maire :

« J'ai dit tout à l'heure, pendant la séance, ne vous inquiétez pas. »

Madame PARSEIHIAN :

« Ça veut dire quand « tout à l'heure » ? C'est sur le dernier Conseil municipal, nous ne parlerons pas de cela au milieu d'un autre sujet. »

Monsieur le Maire :

« Madame Parseihian, c'est moi qui donne la parole, vous ne pouvez pas la garder, vous ne l'avez plus. »

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir : 17 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 6 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 2 Pour

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : 7 Abstentions

Arrivée de Monsieur BARFETY à 19h27 et de Monsieur OUERFELLI à 19h41.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

APPROUVE l'acquisition du 1-3 rue Furmanek appartenant à la SCI 135 FUR.

Monsieur le Maire :

« Nous abordons le premier sujet, l'acquisition du 1-3 rue Furmanek. Le 1-3 rue Furmanek est juste derrière la salle du Conseil municipal, c'est bien connu des Gonessiens, la trésorerie de Gonesse. La direction des finances publiques a décidé d'abandonner ce site dans le cadre de décision de l'État, comme d'autres trésoreries qui sont fermées déjà depuis un certain temps. C'est regrettable, mais c'est ainsi. À partir de là, nous avons réfléchi sur l'intérêt qu'il y aurait pour la Ville à finalement acquérir ce

bâtiment très bien situé, par ailleurs, à proximité de la mairie, notamment à côté d'un bâtiment dans lequel nous avons déjà des services, la direction des finances, la direction des ressources humaines, et en même temps un parking qui est mutualisé entre les services de la ville et les services de la trésorerie, donc une très bonne situation. Ce bâtiment, est un bâtiment très fonctionnel, constitué essentiellement de bureaux, bâtiment de nature administrative, sur trois niveaux, qui a une superficie totale de 639,4 mètres carrés, plus un appartement qui est l'appartement du trésorier, de 124 mètres carrés. Cela donne pour l'ensemble une superficie qui est intéressante pour permettre d'installer, pour nous, des services qui existent ailleurs, mais qui ne sont pas très bien installés, qui ont besoin d'être dans des conditions de travail, et éventuellement d'accueil du public, de meilleure qualité. Ce bâtiment est la propriété d'une SCI, la SCI 135 FUR qui a fait procéder à l'estimation de son bien, fixé à 1,6 million d'euros hors taxes. Compte tenu du bon état du bâtiment, de sa position stratégique, de l'intérêt pour la Ville, nous avons trouvé un accord à hauteur de 1,403 million d'euros hors taxes, payable en deux annuités d'un montant identique, c'est-à-dire une première annuité en mars 2022 et une seconde en mars 2023 ; sur deux années, il est intéressant d'étaler cette dépense pour le budget de la ville. La division des missions domaniales, c'est-à-dire le ministère de l'Économie et des Finances a estimé la valeur vénale à 1 223 304 euros, nous sommes entre les deux chiffres précédents. C'est un accord amiable entre le vendeur et l'acheteur, la commune, que je sou mets à l'appréciation du Conseil municipal ce soir. Je vous ai fait un résumé pour comprendre le sujet, le débat est ouvert. »

Monsieur YILDIZ :

« Bonsoir à tous, merci Monsieur le Maire. Je suis frappé, vraiment, par le caractère insuffisant, en plus votre intervention le confirme, des informations qui nous ont été communiquées dans le cadre de la préparation de cette réunion du Conseil municipal pour une opération immobilière qui est importante, importante à la fois par la superficie, puisque vous le disiez, il y a deux lots, l'un pour plus de 600 mètres carrés, l'autre pour 124 mètres carrés, au total, nous sommes à 763 mètres carrés. Importante aussi par son montant, puisque la dépense sèche est de 1,403 million, à laquelle il faudra éventuellement ajouter des frais de fonctionnement, d'assurance, etc., si les locaux sont utilisés, comme vous le dites, par l'administration communale. Je le dis d'emblée, je ne suis pas à titre personnel, et je crois que les autres membres de l'opposition aussi, je ne suis pas fondamentalement, par principe, hostile à cette acquisition immobilière. J'entends les arguments que vous avancez, et ils sont intéressants, la proximité immédiate avec d'autres services, le fait que les locaux sont déjà aménagés pour des services administratifs, pour une administration, et peuvent être utilisés, la mutualisation avec la direction des ressources humaines, la direction des finances. Tous ces arguments sont intéressants et nous pourrions abonder dans votre sens. Le problème est que le rôle d'une collectivité n'est pas, en permanence, d'intervenir sur le marché privé de l'immobilier en vendant ou en achetant des biens. En principe, les collectivités n'interviennent que de manière exceptionnelle. Elles ont des outils pour cela, elles ont le droit de préemption urbain, le droit de préemption commercial, l'expropriation, etc. Mais elles n'interviennent que de manière exceptionnelle, et avec parcimonie. À chaque fois qu'elles interviennent, et, quel que soit le cadre juridique dans lequel elles interviennent, il faut qu'il y ait derrière un projet d'intérêt général. Ce projet d'intérêt général doit être précis, il doit être expliqué, il doit être alimenté en chiffres, en analyse, etc. Il y a fondamentalement deux sujets : celui du projet d'intérêt général et celui du coût pour la collectivité. Quand nous regardons ce que vous nous dites sur l'intérêt général, votre projet, franchement, à la fois dans le rapport de présentation et dans la délibération tient en trois lignes : nous faisons une acquisition de 1,403 million d'euros, avec un surcoût de près de 180 000 euros par rapport à l'avis des domaines, et nous le justifions sur trois lignes. Je vais lire ces lignes, vous allez voir à quel point elles sont évasives. Dans le rapport de présentation, il nous est dit : « C'est ainsi que la Ville s'est rapprochée naturellement du propriétaire du bâtiment pour engager une négociation lui permettant de devenir propriétaire des lieux afin d'y installer potentiellement », c'est-à-dire qu'il n'y a même pas de certitudes sur le projet, « potentiellement des services municipaux. » Vous considérez que c'est suffisant. J'ai des questions simples : quels services municipaux ? Avons-nous fait une évaluation des besoins de l'administration communale ? Y a-t-il eu des demandes ? Combien d'agents sont concernés ? Pourquoi n'avons-nous pas eu dans le cadre de la préparation de cette réunion du Conseil municipal un document, pas de cinquante pages, de trois ou quatre pages ? Nous parlons quand même de 1,403 million d'euros, trois ou quatre pages en nous expliquant la démarche avec des éléments, avec un plan, en nous disant : « Voilà les services

municipaux. » Vous nous dites : « Ces services existent. » Et vous n'avez pas donné d'autres précisions. Évidemment, il y a beaucoup de services municipaux qui aimeraient éventuellement déménager, mais quel est le besoin ? Quels sont les services municipaux qui sont concernés ? Combien d'agents potentiellement ? En avons-nous réellement besoin ? Je reviens à ce que je disais, à chaque fois qu'une collectivité intervient sur le marché privé de l'immobilier, cela doit être justifié par un projet d'intérêt général, ce ne peut pas être fait comme cela. Nous avons déjà eu cette pratique dans le passé, et nous avons perdu beaucoup d'argent. Ce n'est pas notre métier d'acheter et de vendre en permanence sur le marché privé. »

Monsieur le Maire :

« Qui a perdu de l'argent ? Vous vous égarez. »

Monsieur YILDIZ :

« Rue de Paris. Vous avez fait une acquisition il y a de nombreuses années. »

Monsieur le Maire :

« Vous mélangez tout. »

Monsieur YILDIZ :

« Non, je ne mélange pas tout, c'est une acquisition. »

Monsieur le Maire :

« Je suis frappé par la façon dont vous abordez les dossiers, avec un certain niveau que je qualifierais presque d'incompétence. Vous mélangez deux sujets. Le deuxième sujet, il y aura un projet, vous verrez quand il sera réalisé, vous n'aurez plus beaucoup d'arguments. »

Monsieur YILDIZ :

« Vous avez perdu beaucoup d'années et beaucoup d'argent. Je vous retourne l'argument, parce que je suis frappé par, je ne dis pas l'incompétence, parce que je ne suis pas injurieux, l'impréparation. Cela ne m'impressionne pas. »

Monsieur le Maire :

« Ce n'est pas une injure, c'est un constat. »

Monsieur YILDIZ :

« Les arguments d'autorité, Monsieur le Maire, ne m'impressionnent pas, j'en ai vu d'autres, et de gens qui étaient beaucoup plus experts que vous dans ces matières-là. Je connais assez bien ces sujets. Je vous dis que tel que c'est présenté... »

Monsieur le Maire :

« Nous allons vous répondre. Vous n'allez pas nous faire une plaidoirie, nous ne sommes pas à la cour. »

Monsieur YILDIZ :

« Nous ne sommes pas à la cour, nous sommes dans une réunion du Conseil municipal, et je vous dis, dans le cadre de la préparation d'une réunion du Conseil municipal, si vous ne fournissez pas les éléments nécessaires à l'appréciation des uns et des autres... Nous allons voter dans quelques instants, ne nous dites pas : « Nous allons vous préciser. » Vous nous avez fait un rapport de présentation, aucun document ne l'accompagne, et je vais continuer, je vais aller jusqu'au bout de mon intervention. Je vous disais que pour moi, vous ne justifiez pas à ce stade, et vous ne l'avez pas fait dans votre intervention orale, de projet d'intérêt général. En tout cas, il est très insuffisant pour motiver une dépense de 1,403 million d'euros. Deuxième volet du dossier, le surcoût pour la collectivité : là encore, vous passez très vite. Nous sommes à près de 180 000 euros entre l'avis des domaines tel que, vous, vous le lisez, parce que je n'ai pas la même lecture que vous de l'avis des domaines, tel que, vous, vous le lisez, le surcoût est au moins de près de 180 000 euros. Et vous utilisez, c'est là où je suis choqué quand vous me parlez de compétences, vous utilisez trois arguments qui sont pour moi des arguments et des raisonnements spécieux. Je vais vous l'expliquer. D'abord, vous relativisez dans les documents, c'est vous qui faites la présentation de ce rapport, Monsieur le Maire, ce n'est pas un autre conseiller municipal, vous avez la responsabilité, ce n'est pas l'administration derrière, c'est vous qui avez la responsabilité

de la rédaction, vous nuancez, vous relativisez l'avis des domaines en disant que la méthode d'évaluation est une méthode parmi d'autres, qu'elle ne tiendrait pas compte de manière exhaustive des conditions du marché, etc. Très bien, il n'y a pas de méthode d'évaluation parfaite.

Mais quand nous nuancions la méthode d'un inspecteur des finances publiques dont c'est le métier, qui émet un avis de manière impartial, quand nous la relativisons, la moindre des choses, c'est de relativiser aussi celui du vendeur qui lui a un intérêt direct à ce que le prix soit le plus élevé possible. Où est l'évaluation du vendeur, Monsieur le Maire ? 1,6 million d'euros. Il nous est donné un chiffre d'une rondelette somme, 1,6 million d'euros. Pourquoi n'avons-nous pas l'évaluation du vendeur ? Quelle est sa méthode à lui ? Je veux bien que vous nous disiez que la méthode de l'avis des domaines aurait ses limites, mais quelle est la méthode du vendeur ? Premier argument spécieux. Deuxième argument spécieux, vous nous dites : « Droit de préemption urbain. » C'est là où nous voyons l'imagination débordante, vous parlez du droit de préemption urbain, et vous nous dites : « Dans l'hypothèse où le vendeur trouverait un acheteur », donc sur le marché privé, « nous pourrions, nous, collectivité, intervenir à travers notre droit de préemption urbain et acheter », nous pouvons le faire au prix de vente, et nous pouvons aussi négocier, il y a deux options possibles. Vous faites l'hypothèse que l'acheteur va trouver un vendeur, qu'il va le trouver à la somme demandée, 1,6 million d'euros, et que nous ne serions absolument pas en mesure de négocier, et que si nous négocions, nous aurons derrière le juge de l'expropriation. Vous faites du droit de préemption urbain, cela signifie que nous sommes dans le périmètre, une faiblesse alors qu'il s'agit en fait d'un formidable moyen de pression pour négocier à la baisse le prix de vente. J'en viens au troisième raisonnement qui est tout aussi critiquable, c'est celui du surcoût. Vous dites : « L'avis des domaines... » Je l'ai sous les yeux, l'avis des domaines, vous nous dites : « C'est 1 203 304 euros. » Sauf que dans l'avis des domaines, vous parliez de compétences, dans l'avis des domaines, sont prévus deux abattements : un abattement pour occupation, 20 %, au regard de l'usage pour un bail civil, et 40 % au regard de l'usage pour un bail commercial, et un abattement de 15 % pour une vente en bloc. Et nous sommes dans le cadre d'une vente en bloc, puisque vous avez deux lots. L'inspecteur des finances publiques qui a rédigé l'avis a indiqué cet abattement de 15 % précisément parce que dans notre situation, et parce qu'il s'agit d'un seul acheteur, nous pouvons appliquer cet abattement de 15 %. Il indique que l'usage est de 15 %, moi, je vous dis que nous pouvons aller jusqu'à 30 % pour une vente en bloc. Si nous lisons correctement et de manière rigoureuse, puisque vous aimez la compétence, l'avis des domaines, le montant n'est pas 1 223 304 euros, j'ai fait les calculs, Monsieur le Maire, et je suis arrivé, en appliquant l'abattement de 15 % à 1 039 550 euros. La différence n'est pas de 14,7 %, elle est près de 35 %. En valeur absolue, c'est 363 450 euros. Le surcoût pour la collectivité est de plus de 360 000 euros. Vous fournissez des informations qui sont très insuffisantes sur le projet d'intérêt général, nous avons quelques phrases, la délibération tient sur : « Considérant que cette acquisition s'inscrit dans la logique du schéma directeur des locaux communaux et permettra l'amélioration des conditions de travail, des agents et de l'accueil du public. » Pour vous, cela suffit. Donc insuffisant sur le projet d'intérêt général et un surcoût qui est beaucoup plus important, qui n'est absolument pas justifié, entre la valeur vénale indiquée par l'avis des domaines, par l'inspecteur des finances publiques, et celle pour laquelle vous nous proposez la vente. Vous comprenez que dans ces conditions, nous ne pouvons pas voter cette délibération. »

Monsieur le Maire :

« Très bien, Monsieur Cauro, vous avez souhaité intervenir. »

Monsieur CAURO :

« Merci, Monsieur le Maire. Je suis un peu sidéré par votre intervention, Monsieur Yildiz, car à chaque fois vous n'arrivez pas à comprendre que lorsque nous achetons à l'amiable, c'est une négociation. À chaque fois que nous achetons à l'amiable, vous nous parlez de droit de préemption, de déclaration d'utilité publique.

Vous feignez de penser que quand nous faisons une préemption, une déclaration d'utilité publique, il n'existe pas des coûts cachés. Si nous pouvons négocier à l'amiable, bien évidemment, c'est une négociation, le vendeur en veut un prix, l'acheteur qui essaie de tirer le maximum. Vous, vous faites des calculs fantaisistes, vous faites des abattements, etc. Vous dites qu'il y a 30 % de différence : non. Il y a une récente décision de la cour administrative d'appel de Bordeaux qui rappelle que la collectivité peut légalement s'écarter de façon notoire de l'estimation effectuée par les services de l'État. Le droit est

pour nous. Aujourd'hui, vous ne tenez pas compte du fait que nous achetons cette ancienne trésorerie en deux fois, cela signifie que nous avons un crédit gratuit, et que si nous faisons une préemption ou une déclaration d'utilité publique, nous devrions tout payer en une fois. Or, aujourd'hui, payer en deux fois, c'est un crédit gratuit. Ensuite, sur l'intérêt général, bien évidemment, nous ne pouvons pas vous dire aujourd'hui quels services iront. Pourquoi ? Parce qu'il faut une concertation avec les services, il faut consulter aussi le Comité technique avec le personnel, donc il faut associer des services. Aujourd'hui, c'est un bâtiment qui a une entrée mutualisée avec la direction des finances, qui se trouve derrière la mairie. Si vous connaissiez bien les services de la mairie, vous verriez qu'il y a des services qui sont aujourd'hui logés dans des conditions qui ne sont pas très pratiques pour eux, qu'il y a aussi un projet de délocalisation de la Ferme de la Malmaison, donc là aussi nous voulons à terme transformer ce site, donc les services qui y sont doivent aller ailleurs. Bien évidemment, l'organigramme des services bougera, mais nous ne pouvons pas vous le dire à l'avance. Ensuite, quand vous dites que nous ne vous avons donné que deux ou trois lignes, c'est faux, nous vous avons donné le plan, nous vous avons donné l'avis des domaines, vous avez un rapport qui fait deux pages, qui est explicite. Nous ne pouvons pas accepter tout ce que vous venez de nous dire. »

Monsieur le Maire :

« Avant de mettre en délibération, je voudrais répondre sur un point. Monsieur Cauro vous a parfaitement répondu sur les aspects techniques et financiers, je n'y reviens pas. Je dis exactement la même chose. Effectivement, le point important qu'il faut voir, c'est le fait d'avoir négocié le paiement en deux fois, en deux exercices budgétaires, non seulement cela équivaut à un crédit, mais c'est évidemment un élément de la négociation qu'il faut prendre en compte, que vous n'avez pas pris en compte volontairement pour servir votre démonstration. Sur la question du choix précisément des services, c'est tout juste s'il n'avait pas fallu que nous vous indiquions les noms des agents et la répartition que nous allions faire entre les différents services, agents, etc. C'est prématuré. Néanmoins les pistes esquissées par Monsieur Cauro sont là. Mais il n'y a pas que ça... Il est vrai qu'à la Malmaison, par exemple, il y a la direction des sports. La direction des sports est, certes, bien logée à la Malmaison, c'est confortable, mais ce n'est pas l'endroit où il faut que la direction des Sports soit située. À la faveur de ce projet, d'abord, il faut l'inscrire dans le calendrier qui est celui du départ de la trésorerie, et donc de la vente par le propriétaire de ce bâtiment, c'est-à-dire maintenant, c'est maintenant ou jamais. Faisons de ce que nous n'avons pas souhaité, c'est-à-dire le départ de la trésorerie, je ne vais pas dire une opportunité, mais d'un mal, il faut parfois en faire un bien, l'intérêt, c'est pour nos services, les sports par exemple, c'est un élément de réponse, c'est une hypothèse, mais nous pouvons, dans la discussion que nous aurons au sein des services, avec les services, avec les personnels, avec les élus qui sont aussi en responsabilité, il va y avoir une discussion approfondie qui va pouvoir maintenant être réalisée, et de cela, évidemment, il pourra en être rendu compte sans difficulté au Conseil municipal, mais cela appartient à l'exécutif de travailler sur la question, et de faire les choix, et de les proposer, bien évidemment. Je crois qu'il y a un intérêt, cela ne se discute pas plus de quelques instants, de considérer qu'il y a un intérêt pour le service public municipal, entendu sous ces deux aspects amélioration des conditions de travail du personnel, et deuxième aspect, amélioration des conditions de travail d'accueil du public, à cet endroit, dans cette situation, dans ces locaux, de pouvoir saisir « l'opportunité », avec des guillemets, car je n'ai pas souhaité le départ de la trésorerie, de prendre possession de ces mètres carrés où ils sont situés. Après, vous avez évidemment le droit de prendre votre position. »

Monsieur TIBI :

« Je voudrais rajouter, en plus de ce que viennent de dire Monsieur Cauro et Monsieur le Maire, qu'effectivement vous n'êtes pas censé savoir que la commande publique et les achats sont éloignés des finances. Ce que je souhaite, c'est qu'il y ait un regroupement, que les finances, la commande publique et les achats soient tous regroupés ensemble. Bien évidemment, c'est une opportunité pour les services de se regrouper et de travailler dans de bonnes conditions. Concernant les sports, ils auront le potentiel éventuellement de pouvoir aller à la place de la commande publique, si bien évidemment nous nous orientons sur ce schéma. Nous avons des idées. Je ne vous cache pas, comme je m'occupe des finances, bien évidemment je n'aurais pas autorisé des dépenses si nous n'avions pas les recettes à côté. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur Tibi vient de donner un exemple de nos réflexions, et une logique, ce serait d'avoir ensemble les finances, le budget et la commande publique. C'est une cohérence. Le débat a commencé, il n'est pas achevé, c'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas présenter ce soir ne serait-ce même qu'une esquisse, mais nous savons qu'il y a les nécessités. Le débat sera conduit au début de l'année qui vient et il sera arbitré, et il pourra être présenté à l'ensemble des élus le moment venu. »

Madame PEQUIGNOT :

« Monsieur le Maire, je voulais vous interpeller sur une chose : au-delà de la position stratégique de ce projet que vous venez de nous présenter, au-delà de l'évolution des idées dont vient de parler Monsieur Tibi, j'entends une chose. Vous êtes en train de dire que nous avons tous dans cette ville un intérêt particulier à acquérir ces bâtiments parce que nous en avons besoin. Alors, ce dont je me rends compte ce soir : pourquoi dans ce cas-là nous ne mettrions pas en place un Comité pour ces cessions et ces acquisitions qui permettrait de travailler là-dessus et permettrait en plus d'avoir toutes ces informations avant le Conseil municipal pour que nous puissions en discuter, pour effectivement évaluer au moment précis, par rapport à ces achats que nous devons faire dans cette ville si effectivement ce sont des achats judicieux ou pas, tout simplement ? Merci. »

Monsieur le Maire :

« Je ferais observer que mettre en place un Comité... Cela a été présenté à la commission, c'est un Comité, la commission, et personne de chez vous n'était présent. Donc il faut déjà être présent dans les commissions avant de demander des Comités Théodule. »

Madame PEQUIGNOT :

« C'est un autre sujet. Si nous ne sommes pas conviés à une commission ou autre, nous ne pouvons pas être là, tout simplement. Là, c'est une question bien précise que je vous pose, répondez-y avant d'extrapoler sur autre chose. »

Monsieur le Maire :

« Nous ne pouvons pas, Madame Pequignot, être absent à une commission et demander ensuite la création d'un Comité Théodule. »

Monsieur SAMAT :

« Des questions sont posées à chaque fois en commission, il n'y a jamais de réponses. »

Monsieur HAKKOU :

« Ce qui est intéressant, c'est qu'il y a une opportunité qui se présente en centre-ville, et il faut la saisir, c'est une très bonne chose. Maintenant, je m'interroge tout de même, il y a 180 000 euros de surplus, nous ajoutons à cela les travaux supplémentaires, parce qu'il faudra aussi, je suppose, ajouter les travaux supplémentaires. À la fois, c'est une très bonne chose d'avoir pu saisir cette opportunité, mais nous aurions pu tout de même, nous avons parlé de négociation entre le vendeur et nous-mêmes, nous aurions pu aussi mettre en avant davantage le fait que les domaines aient estimé ce prix beaucoup moins cher. Nous aurions pu jouer sur cela. Il fallait aussi leur parler des travaux à prévoir en plus. »

Monsieur le Maire :

« Non, parce que les travaux, précisément, il n'y en aura pas, à part un rafraîchissement. C'est très fonctionnel. »

Monsieur TOUIL :

« Je suis très surpris par ce débat, parce qu'il y a une raison fondamentale. Encore une fois, nous perdons des services publics. Nous n'avons pas demandé que la trésorerie s'en aille.

Les Gonessiens ont besoin de la trésorerie à Gonesse, l'hôpital a besoin de la trésorerie à Gonesse, la ville de Gonesse a besoin de la trésorerie. Nous sommes en train de nous battre pour savoir pourquoi nous rachetons un bâtiment, la question c'est : pourquoi la trésorerie s'en va ? Pourquoi l'État se désengage dans les communes ? Nous avons perdu la Sécu, nous avons perdu la CAF, là, nous perdons la trésorerie. Qu'allons-nous perdre encore ? Le vrai problème est là. Nous pouvons dire tout ce que nous voulons,

mais politiquement, à quelques mois d'une échéance nationale, nous sommes en train de tuer le service public, discrètement, et vous venez nous reprocher après d'essayer de conserver des bâtiments, car c'est un outil stratégique qui est dans la ville, à proximité. En plus, c'est un bâtiment qui est mitoyen, il y a un parking mitoyen, il y a une entrée mitoyenne, il y a des personnels. Certaines personnes de votre groupe connaissent les personnels municipaux. Comme nous l'avons dit, il y a des employés municipaux qui travaillent dans des bureaux qui sont trop petits, qui ne sont pas ventilés. Nous avons besoin d'un renouveau, là, c'est une opportunité. Mais la politique fondamentale, c'est la suppression du service public, et cela, malheureusement, c'est quelque chose qui est en route, qui continuera, et je n'entends pas de votre côté un engagement sur ce côté. »

Monsieur le Maire :

« Merci Monsieur Touil pour votre intervention, car c'est le point de départ effectivement du sujet. Nous allons délibérer. Est-ce que vous avez changé d'avis ? »

Monsieur YILDIZ :

« Non, je n'ai pas changé d'avis, mais je vais vous expliquer pourquoi, rapidement. D'abord, j'ai beaucoup de sympathie pour Monsieur Touil, mais les trois quarts de son intervention étaient hors sujet, vous auriez dû faire un rappel au règlement intérieur, car ce n'est pas le débat. Quand c'est l'opposition, vous êtes beaucoup... »

Monsieur le Maire :

« Avez-vous quelque chose à dire ? »

Monsieur YILDIZ :

« Oui, j'ai quelque chose à dire. Sur le projet d'intérêt général, vous n'en avez pas, vous faites une acquisition et vous le définissez après. En termes de méthode, c'est exactement le contraire que nous faisons. L'avis des domaines date du mois d'août 2021, nous sommes le 13 décembre, nous vous demandons un document entre le mois d'août et aujourd'hui, sachant que les domaines ont été saisis au mois de juin, vous aviez eu au minimum six mois pour élaborer un projet, y compris avec différents scénarios et différentes hypothèses. J'entends ce que Monsieur Touil nous dit, s'il y a des agents qui ont besoin davantage d'espaces, si nous devons améliorer nécessairement les conditions de travail des agents. Tout cela, nous pouvons l'entendre, mais vous auriez dû définir les besoins, cibler les services et nous dire : « Voilà pourquoi nous faisons une acquisition à 1,403 million d'euros. » Donc sur le projet d'intérêt général, je suis désolé, à l'heure où nous votons cette délibération, le projet est inexistant, il est insuffisant. Premier point. Deuxième point, sur le surcoût, Monsieur Cauro ne m'a pas répondu sur l'abattement. Il ne m'a pas répondu sur l'abattement, il cite une jurisprudence de la cour administrative d'appel de Bordeaux de 2019 qui dit, car il faut bien rappeler une chose, le rôle du juge, ce n'est pas de juger en opportunité. Il juge la légalité, ce qui n'est pas la même chose. Ce n'est pas à lui d'apprécier la bonne utilisation des deniers publics. Il juge en légalité et le contrôle du juge administratif sur des opérations de ce type se limite à ce que nous appelons l'erreur manifeste d'appréciation, c'est-à-dire qu'il n'intervient que si la collectivité commet une erreur grossière. Alors, l'invoquer ou s'en prévaloir dans une réunion du Conseil municipal où vous nous demandez de voter en opportunité et pas en légalité, je trouve cela particulièrement malhonnête. »

Monsieur le Maire :

« Très bien. Je pense que le Conseil municipal est suffisamment éclairé. Nous délibérons. Qui est pour ? Qui est contre ? Le personnel communal appréciera, sans doute. »

Monsieur SAMAT :

« Pour les raisons évoquées, bien sûr. »

Monsieur YILDIZ :

« Les contribuables apprécieront aussi, parce que c'est eux qui paient, ce n'est pas vous. »

Monsieur le Maire :

« Excusez-moi, je suis contribuable à Gonesse. Pas vous ? »

Monsieur YILDIZ :

« Si, Monsieur le Maire, nous payons tous, mais vous ne payez pas à titre personnel. »

Monsieur le Maire :

« Si, en tant que contribuable. Nous délibérons.»

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir : 20 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 6 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 2 Pour

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : 7 Contre

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer le marché relatif à l'extension du dispositif de vidéoprotection.

Monsieur le Maire :

« Nous passons au sujet suivant, l'extension du dispositif de vidéoprotection, signature du marché. La ville a lancé le 28 juillet dernier une consultation ayant pour objet l'extension du dispositif de vidéoprotection pour l'installation de 23 caméras aux entrées et sorties de la ville. C'est un programme qui a été concerté, mis au point en partenariat avec la police nationale. Il s'agit d'un marché ordinaire lancé sous forme d'appel d'offres ouvert. Le service des marchés a reçu trois plis dématérialisés, et le groupe de travail qui s'est réuni le 23 septembre, afin de procéder à l'ouverture et à l'analyse des plis, a examiné ces propositions. La commission a considéré comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse la société SAS DACHE BERNARD, dont le dossier de candidature est conforme. C'est la raison pour laquelle il est demandé au conseil municipal de se prononcer, d'abord, de prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres du 23 novembre 2021 et de m'autoriser à signer toutes les pièces relatives au marché d'extension du dispositif, sur la mise en place de ces vingt-trois caméras, avec la société retenue pour un montant de 132 226,45 euros hors taxes, soit 158 671,74 euros TTC. Qui souhaite intervenir sur le sujet ? »

Madame PARSEIHIAN :

« La société choisie est-elle réactive au sujet de la maintenance des caméras ? Nous avons cru comprendre que certaines caméras ne sont pas toujours opérationnelles, et c'est bien d'installer de nouvelles caméras, mais si elles ne sont pas toutes fonctionnelles, il n'y a pas trop d'intérêt d'en acheter plus si elles ne sont pas régulièrement en ordre de marche. »

Monsieur le Maire :

« Premièrement, il peut arriver que des caméras ne soient pas en ordre de marche. À ce moment-là, c'est à la société qui est en charge de la maintenance, et cela fait partie du contrat, mais là il s'agit d'un contrat d'installation. Bien évidemment, si nous installons des caméras, c'est pour qu'elles fonctionnent dans la durée, et la question est de savoir si nous sommes pour le développement de la vidéoprotection, la vidéosurveillance... Votre question, je ne peux être que d'accord avec votre remarque, mais aux entrées et aux sorties de ville, il n'y a pas de caméras, donc pour l'instant il y a un manque. Il faut faire cet équipement. Évidemment, il faut que les caméras fonctionnent. Nous ne pouvons être que d'accord avec vous. Je vous propose de délibérer. Qui est pour ? Unanimité. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

APPROUVE l'attribution de l'aide à l'installation d'un système d'alarme anti-intrusion.

Monsieur le Maire :

« L'attribution de l'aide à l'installation d'un système anti-intrusion, maintenant chacun connaît le sujet. Nous avons ce soir trois dossiers qui sont présentés. Vous avez les noms, les adresses des personnes qui ont fait les demandes, le tout pour un montant de 728,45 euros. Je rappelle que nous progressons dans l'installation de cette alarme anti-intrusion puisque nous avons jusqu'à aujourd'hui 28 familles bénéficiaires et 3 familles supplémentaires. Il faut faire connaître encore plus le dispositif. Si vous n'avez pas d'interventions, nous délibérons. »

Monsieur SAMAT :

« Une petite demande d'information : il y a aussi une aide régionale, j'ai cru lire cela il n'y a pas très longtemps, est-ce que c'est quelque chose qui peut être cumulable ou non ? Ces aides peuvent-elles être cumulables, l'aide régionale en complément de ce que nous proposons au niveau local ? »

Monsieur le Maire :

« Probablement que c'est cumulable. Cette disposition est récente. Pour l'instant, le dispositif a été conçu il y a deux ans et le nombre de dossiers n'est pas encore énorme. Nous n'avons pas eu besoin de faire appel à des aides. Nous avons une enveloppe annuelle de 25 000 euros, et nous ne la consommons pas même si il est toujours utile d'avoir des recettes et je ne suis pas du tout opposé au principe de l'aide régionale.

Monsieur HAKKOU :

« Il parle pour les personnes, pas pour les Collectivités. »

Monsieur le Maire :

« Oui, pour les particuliers. Le problème, c'est que les gens peuvent faire leur demande à la région, mais cela nous échappe. Les gens veulent installer leur système anti-intrusion au plus vite. Je pense que nous pourrions peut-être, dans la communication, dire qu'il y a un dispositif régional et que c'est cumulable. »

Monsieur SAMAT :

« Il y avait aussi la question que nous avons posée par rapport à l'extension à d'autres périmètres, notamment des résidences, etc., le collectif. C'est peut-être une réflexion à mener, et montrer qu'il y a des financements pour, et de faire aussi cette proposition dans le Gonesse. Je pense qu'il est intéressant d'étendre aussi ce dispositif au niveau du collectif. »

Monsieur le Maire :

« Effectivement. »

Madame CAUMONT :

« Sur ce point, vous vous rappelez, lorsque nous avons créé ce dispositif, il a été expliqué dans tous les quartiers, la demande était beaucoup plus sur ce qu'il se passe au niveau pavillonnaire, parce qu'il y avait beaucoup de cambriolages. La question du collectif a été posée aussi, et nous nous sommes dit à cette époque, et nous vous avons répondu plusieurs fois sur cela, car la question revient régulièrement sur le collectif, que nous pouvions, si les gens expriment leur besoin, parce qu'ils habitent dans un appartement et qu'il faut qu'ils installent ce système, nous n'avons jamais écarté la possibilité de répondre au collectif. Nous l'avons répété plusieurs fois, et nous l'avons répété il y a peu de temps au Conseil municipal. Par contre, sur la Région, je ne le savais pas, peut-être qu'il faudrait que nous creusions pour voir si c'est cumulable ou pas. »

Monsieur le Maire :

« Je viens de vérifier ce que vous avez dit, effectivement, la Région apporte une aide forfaitaire de 100 euros aux Franciliens qui installent des alarmes, détecteurs, caméras, etc., pour lutter contre les cambriolages et renforcer leur sécurité, ce qui est tout à fait l'esprit de notre dispositif. C'est donc les gens qui eux-mêmes doivent faire leur demande à la Région, et c'est cumulable. En tout cas, cela ne nous posera pas de problème si nous avons un dossier qui indique : « J'ai obtenu l'aide de la Région. », d'y ajouter notre aide. La Région ne connaît pas le dispositif municipal de Gonesse, donc ce n'est pas un problème. Je réponds : oui, c'est cumulable.

Nous ferons connaître cette aide de la Région, car il est bien de la faire connaître, c'est toujours un peu plus d'aides auprès des gens, c'est positif. Merci de l'avoir signalée. Je vous propose de délibérer sur ces aides pour ces trois dossiers. Qui est pour ? Unanimité. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Roucan

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer le marché relatif à la réhabilitation et l'extension de la piscine et la construction du gymnase Raoul Vaux dans le quartier de la Fauconnière.

Monsieur ROUCAN :

« Nous allons parler de la signature des marchés. Nous allons recontextualiser : sur le quartier de la Fauconnière, il va y avoir du changement d'un point de vue sportif, avec une extension de la piscine, puisque la piscine et le gymnase ne vont faire qu'un, et ce sera une seule entité, et ce sera une grande piscine rénovée, avec de la partie où il y avait le gymnase, six lignes d'eau et un bassin d'apprentissage où il y avait les anciennes lignes d'eau. De plus, il y aura un espace détente, un espace jacuzzi, c'est vraiment un nouveau complexe qui sera créé. Le parking existant sera toujours au même endroit, et de l'autre côté il y aura le gymnase, où au rez de parking, il y aura des locaux techniques, au rez-de-chaussée, il y aura la plateforme, au sous-sol, il y aura une salle de boxe, une salle de musculation, et en tribune, des espaces de convivialité et des bureaux. Ce projet a été mis en place depuis un certain temps, avant même que je prenne mes fonctions. Évidemment, depuis maintenant plus d'un an, nous avons travaillé avec les écoles, avec les collègues, avec les associations, quant à la relocalisation de leurs activités, les créneaux horaires, tout ce qui est logistique, etc. a été fait en amont depuis un moment, ce qui leur a permis d'intégrer de nouveaux locaux dès septembre, pour anticiper. C'est un travail qui a été fait depuis bien longtemps. Du coup, il y a un lancement qui est fait pour la signature des marchés. Il y a différents lots qui ont été mis en place : huit lots. Le premier lot, c'est le désamiantage, la déconstruction VRD, aménagement extérieur, terrassement, fondation, gros œuvre, charpente et ascenseur qui ont été acquis par la SAS ALRIC, qui est à peu près de 6 millions d'euros. Le lot 2 concerne l'étanchéité de la couverture, le traitement des façades, menuiserie extérieure, serrurerie et métallerie qui a été acquis par la SMAC, de 3,4 millions à peu près. Le lot 3 : cloison, isolation, faux-plafond, menuiserie intérieure, carrelage, faïence, revêtement sol souple et peinture, sans suite pour cause d'infructuosité, pas de réponse d'appel d'offres, cependant depuis nous avons une entreprise qui a été démarchée et qui va répondre, elle vous sera présentée au prochain Conseil municipal, et en commission. Le lot 4 : électricité, CFO, CFA, donc ce sera SAS PORTELEC à 800 000 euros. Le lot 5 : plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation, c'est par Eau Air Système, pour 1,7 million. Le lot 6 : traitement des eaux, par le groupement conjoint EAU AIR SYSTÈME et HYDRACO PROCESS. Le lot 7 : les bassins, c'est exactement la même chose que pour le lot 3, une entreprise vient de se déclarer que nous vous présenterons très prochainement. Le lot 8 : équipements sportifs, groupement conjoint : SEVA et NOUANSPOORT. Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer, de prendre acte de ces décisions. »

Monsieur le Maire :

« Qui souhaite intervenir sur ce sujet ? »

Monsieur SAMAT :

« Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération vise à attribuer les marchés pour commencer la rénovation de la piscine fermée depuis juillet, et lancer la construction du nouveau gymnase Raoul Vaux. Je rappelle que si l'opération est menée par la Ville, le financement de la piscine relève de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, et le financement du gymnase relève du budget communal. Nous regrettons naturellement le choix que vous avez fait de réaliser la nouvelle piscine sur le même site. Dans notre programme des élections municipales de 2020, nous défendions l'idée de déplacer de quelques centaines de mètres la piscine, et donc d'en construire une neuve en face du dojo de karaté et de judo, donc toujours à la Fauconnière. Cette solution aurait eu l'avantage de désenclaver la piscine, de faciliter le stationnement, et surtout

d'éviter une fermeture pendant les deux ou trois ans de travaux qui pénalisent les utilisateurs, qu'il s'agisse des scolaires, des associations ou des simples usagers, quand même bien même j'ai entendu qu'il y a eu des préparations à cela, mais nous voyons au quotidien qu'il y a quelques difficultés par rapport à l'utilisation de certains créneaux. Cette solution ne nous paraissait pas plus coûteuse, voire même plus sûre financièrement qu'une rénovation pour laquelle les coûts ont tendance à flamber au fur et à mesure que nous découvrons l'étendue des travaux supplémentaires à réaliser. Les élections municipales ont tranché la question, vous avez gagné dans des conditions contestables, même si le juge, pour des raisons de procédure, n'a pas accepté notre recours. Vous avez gagné, et donc c'est votre projet, et non le nôtre, qui est aujourd'hui lancé, mais nous persistons à penser que pour la piscine, notre projet était meilleur, et notamment sur le plan financier. Alors que nous parlions en 2018 d'un coût de 8 millions d'euros, en 2019, nous montions à 10 millions d'euros, et aujourd'hui, nous attribuons pour presque 13 millions d'euros de travaux hors taxes. Nous constatons aujourd'hui que le projet part mal puisque sur les huit lots du marché deux d'entre eux, et non des moindres, sont déclarés infructueux. J'entends que vous démarchez des entreprises, mais nous n'avons pas d'éléments concrets ce soir. Il s'agit du lot sur les aménagements intérieurs, carrelage, faïence, mais aussi, et surtout du lot sur les bassins. Or, les bassins sont le cœur de la piscine. D'après nos informations, ces lots seraient infructueux, car vous auriez largement sous-estimé les coûts de chacun d'entre eux. Vous annoncez lancer une négociation pour attribuer ces deux lots infructueux. Une question : pourriez-vous, pour l'information complète des conseillers municipaux, indiquer une estimation des coûts ou fourchette de coûts que devraient représenter ces deux lots, car c'est très important ? Pourriez-vous également indiquer les retards de l'opération qui pourraient résulter de la non-attribution de ces deux lots ? Nous sommes inquiets quant à votre capacité à conduire cette opération, tant pour la maîtrise des coûts du chantier que des délais de celui-ci. Pour finir, nous souhaitons, à la demande de Monsieur Sabouret qui n'est pas là ce soir pour des raisons médicales, rétablir la vérité suite à une vidéo mensongère et outrancière publiée sur les réseaux sociaux par votre association politique Gonesse 2020. Dans cette vidéo, Cédric Sabouret est moqué par vous à travers une grotesque juxtaposition de séquences d'une seconde, voire moins, et critiqué comme ayant bloqué une subvention de 700 000 euros du Conseil départemental du Val-d'Oise, où il représente notre canton avec la conseillère municipale de Villiers-Le-Bel Madame TOUNGSI-SIMO. Il n'en reste rien, et vous le savez. Monsieur Sabouret a d'ailleurs bien expliqué les choses lors du dernier Conseil municipal lorsque vous l'avez attaqué. Il a donné les explications, et en toute logique, exploiter tel que ça a été fait était vraiment bas, à notre sens. Je rappelle les faits : lorsqu'en octobre dernier la demande de subvention de la ville de Gonesse est arrivée devant la commission permanente du Conseil départemental du Val-d'Oise, ni lui, ni Cécilia n'avaient eu communication du dossier, malgré leurs demandes auprès de vos services. Ils ne disposaient en tout cas que de trois paragraphes sans plan, sans fiche financière, sans échéancier. Nous ne pouvons pas demander à des élus de voter 700 000 euros de subvention sans aucune information. Il est donc demandé à avoir le dossier, ce qu'ils ont fait, je pense, à de nombreuses reprises avant de voter, ce qui a impliqué de décaler l'examen du dossier devant la commission permanente du Conseil départemental. À ce jour, ni Cédric ni Cécilia n'ont reçu le dossier de votre part. Vous continuez à faire de la rétention d'informations, alors qu'ils sont élus représentants de notre canton, certes, contre votre volonté... »

Monsieur le Maire :

« Vous avez bientôt terminé ? Nous ne sommes pas en réunion électorale. »

Monsieur SAMAT :

« Pas du tout, mais il y a des principes démocratiques qu'il faut respecter. Certes votre volonté, mais ils ont gagné, et largement, la dernière élection départementale avec plus de 10 points d'avance. Vous les avez conviés, Monsieur le Maire, à travailler en bonne intelligence, vous les avez reçus. Je pense qu'il y a un minimum de respect sur certains principes, qu'il ne faut pas négliger. Heureusement, la majorité de droite, et j'insiste, du Conseil départemental n'a pas vis-à-vis de son opposition de gauche, présidée par Monsieur Sabouret, la même attitude sectaire et méprisante que vous. Cédric et Cécilia ont ainsi reçu l'intégralité du dossier de demande de subvention de la part des services du département, ce qui a permis l'inscription du dossier à la commission permanente du 6 décembre, et le vote d'une subvention de 700 000 euros. Je trouve regrettable qu'à l'échelle locale, au niveau du Conseil municipal, qu'il n'y ait pas eu communication de ces

pièces. Nous tenons donc à remercier bien sûr les conseillers départementaux, Monsieur Sabouret, Madame TOUNGSI-SIMO, pour avoir fait le nécessaire au niveau du département, et qui, de ce que j'ai compris, vous ont sollicité à plusieurs reprises, en vous tendant la main, en disant que nous pouvions travailler dans l'intérêt général sur des dossiers aussi importants. Malheureusement, je constate, chose dont le fonctionnement n'est pas très opérationnel, en termes de communication et d'information. Nous avons voté un premier dossier que vous avez présenté précédemment, nous sommes toujours sur les mêmes questions, la question des informations, la non-communication des pièces, et cela est regrettable, vraiment. »

Monsieur le Maire :

« Merci. Nous allons vous apporter quelques réponses. »

Monsieur ROUCAN :

« Je vais répondre très succinctement. Je vous l'avais dit, je suis totalement d'accord avec vous, ils sont conseillers départementaux. Du coup, s'ils sont conseillers départementaux, ils vont auprès des services départementaux. Le service de Gonesse, je peux vous assurer qu'ils ont fait leur travail. Ils ont transmis au service départemental le dossier complet, je dis bien complet, du gymnase et de la piscine Raoul Vaux. Les services départementaux ont eu le dossier et ont eu la connaissance du dossier, sans lequel il ne serait pas passé en commission permanente, ce ne serait pas possible. En tant que conseiller départemental, s'il doit se renseigner, c'est auprès du service départemental, puisqu'il l'a fait après, et il a eu les informations. Ce n'est pas au service de Gonesse de donner les informations au conseiller départemental. Il a donné les informations au service départemental. Je peux vous l'assurer. Tout autre... Ce serait faux. Les services sont là, vous le direz aussi. »

Monsieur TIBI :

« Je vais vous répondre surtout sur la commande publique, parce que je suis en charge de la responsabilité de ce service. Effectivement, deux lots ont été infructueux dans la mesure où il n'y a pas eu de réponse. Comme vous le savez, quand il n'y a pas ce type de réponse, c'est l'architecte... Des budgets sont alloués là-dessus, et lorsque nous voulons faire un appel comme cela, nous ne devons pas dépasser le montant alloué, prévu par l'architecte. Ce qu'il faut savoir, c'est que cet architecte, concernant ce dossier, nous sommes à quelque chose près dans les clous de l'estimation. Le lot 3 était estimé à 1,822 million d'euros. Ce montant a été, à 20 000 euros près... Il a été négocié à 1,84 million d'euros par l'architecte, car il a reçu la demande, et nous avons un candidat dans l'enveloppe. Concernant le lot 7, concernant le bassin, c'est pareil. Nous n'avons pas de réponse, et le bassin, l'architecte a fait ses recherches, il a eu un candidat, le montant était de 696 165 euros, hors taxes. Nous sommes dans l'enveloppe de ce qui était prévu. Il n'y a pas de surcoût. Je vous rassure de ce côté-là. Je vous redis pour que vous compreniez bien : je ne suis pas là aux finances pour laisser partir de l'argent. Je suis là pour essayer justement avec l'orientation de ce que j'ai annoncé depuis le départ, essayer de limiter la casse, de ne pas augmenter les impôts, et essayer, je dis bien essayer, mais vu la conjoncture, et vous le verrez ensuite lorsque ce sera mon tour, que nous ne prenons pas le chemin de diminuer les impôts. Sinon, je peux vous répondre sur ce que vous voulez. »

Monsieur LORY :

« Merci, Monsieur le Maire. Je trouve remarquable la remarque de Monsieur Samat qui dit : « Je ne veux pas refaire le débat, puisque le juge a tranché. » Le juge a mal jugé, mais ce n'est pas grave. »

Monsieur SAMAT :

« Ce n'est pas mon propos. »

Monsieur LORY : « Vous l'avez dit quand même. »

Monsieur SAMAT :

« Je n'ai pas dit qu'il avait mal jugé. »

Monsieur LORY :

« Ce qui serait intéressant, c'est que vous me disiez : « Le terrain, combien aurait-il coûté ? Et le bâtiment de la piscine, que serait-il devenu ? » Parce qu'il aurait fallu le

déconstruire. Ça, vous ne l'avez pas chiffré, et c'est vrai que cela ne se rajoute pas au prix de la construction d'un bâtiment nouveau. Ce n'est pas grave. Pour revenir à ce qui est de la piscine, vous l'avez dit, c'est pris en charge par la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, qui a à sa charge treize piscines. Toutes les piscines, ou quasiment, ont été rénovées ou reconstruites. Nous faisons partie des dernières qui n'ont pas été rénovées. Je ne suis pas sûr qu'il soit légitime de dire : « Non, nous, nous n'avons pas à le faire, notre piscine est très bien. » Notre piscine mérite largement d'être rénovée, en plus, elle sera largement améliorée. Le projet a été étudié en commission des finances. Je veux bien que Monsieur Sabouret ne soit pas du tout au courant de ce qu'il se passe en commission des finances, mais s'il venait, il aurait eu le dossier et il aurait pu poser toutes les questions que vous avez soulevées. Dernière chose, vous avez posé la question des retards des lots non attribués, mais a priori, il me semble, en ce qui concerne cloison, isolation, carrelage ou bassin, ces lots ne seront utilisés qu'à partir du moment où le bâtiment actuel sera déconstruit, ce qui prendra quelques mois, et encore je suis très optimiste, cela prendra plus de six mois, voire un an, donc a priori si les lots ne sont pas attribués maintenant, le temps que les lots soient réattribués, de toute façon, nous n'aurions pas pris énormément de retard, il me semble. »

Madame CAUMONT : « J'ai envie juste de dire : il faut arrêter. Nos gamins ont aussi besoin d'avoir une belle piscine, une piscine moderne comme il y a ailleurs. Ils ne sont pas pénalisés. Nous avons la chance d'être dans cette intercommunalité qui discute et qui aide aussi le territoire. Les piscines sont ouvertes, quelle que soit la piscine du territoire, elle est ouverte à nos enfants. Le transport est payé par l'intercommunalité, donc je ne vois pas, quand nous jouons sur le fait : « Nous pénalisons les gamins. » Nous n'avons pénalisé personne. À un moment donné, je pose la question : j'espère que les conseillers départementaux que nous avons auront la même attitude pour aller chercher l'argent pour les collégiens. »

Monsieur le Maire :

« Je vais conclure, je rappelle à tout le monde ici, la délibération n'en est pas une, nous prenons acte. Nous discutons depuis déjà de nombreuses minutes, alors que nous devons prendre acte. La délibération doit dire : « Nous prenons acte. ». »

Monsieur YILDIZ :

« Ce que vous dites est faux, c'est dans la délibération. »

Monsieur le Maire :

« C'est clair, ce n'est pas une question. Vous n'allez pas encore refaire le discours simplement de la démocratie. Je vous dis que nous avons discuté, vous avez donné vos arguments, vous allez sinon vous répéter, et nous allons tous nous répéter inutilement. »

Monsieur YILDIZ :

« Ce n'est pas une prise d'acte. »

Monsieur le Maire :

« C'est une délibération de prise d'acte. Vous me laissez parler, sinon rappel au règlement. »

Monsieur SAMAT :

« Il faut un peu de sérénité, Monsieur le Maire, c'est un débat. »

Madame PARSEIHIAN :

« Nous ne pouvons pas parler au début, nous ne pouvons pas parler pendant. Dès que nous ne sommes pas d'accord, nous ne pouvons pas parler. »

Monsieur le Maire :

« Il y a des limites. C'est une prise d'acte d'une commission d'appel d'offres. »

Monsieur YILDIZ :

« Ce n'est pas une prise d'acte. »

Monsieur le Maire :

« Si, c'est cela. »

Monsieur YILDIZ :

« Dans ce cas-là, cela ne doit pas passer au Conseil municipal, cela veut dire que vous avez une compétence pour signer ce marché, cela ne doit pas passer au Conseil municipal. »

Monsieur le Maire :

« Mais si. Nous ne contestons pas la commission d'appel d'offres. »

Monsieur YILDIZ :

« En termes de marchés publics, c'est très simple, Monsieur le Maire, soit c'est la compétence du Maire et il prend des décisions, soit c'est de la compétence du Conseil municipal, et il approuve la signature de contrats. »

Monsieur le Maire :

« Nous prenons acte. Je vous renvoie au texte, nous prenons acte d'une commission d'appel d'offres qui ne peut pas être contestée par le Conseil municipal. Évidemment, après, nous autorisons le Maire, cela va de soi. Je reviens sur le sujet, vous avez essayé de refaire la campagne électorale qui est terminée, et à laquelle le Conseil d'État a mis un point final, donc les Gonessiens en sont juges, et le magazine municipal a publié in extenso le jugement. Je n'avais pas l'intention d'en parler, c'est vous qui en avez parlé. Là-dessus, nous ne refaisons pas la campagne électorale, et nous ne refaisons pas le débat pour savoir si la piscine et le gymnase... Les Gonessiens ont tranché, ils nous ont élus, et donc nous sommes l'exécutif, je suis désolé de vous le rappeler, vous n'allez pas nous rappeler à chaque fois que vous avez perdu les élections. À partir de là, quand vous voulez nous faire une leçon de finances publique en disant que votre projet aurait coûté moins cher, vous oubliez que dans votre projet, il n'y avait pas de foncier, et que le foncier, puisque vous nous avez fait une belle leçon, j'aimerais bien que vous me disiez à combien vous avez évalué le foncier, qui est une dépense supplémentaire. Je crois que là-dessus l'honnêteté intellectuelle doit présider aussi pour l'opposition dans un discours qui doit être responsable, et donc qui n'oublie pas des éléments majeurs. Une piscine et un gymnase ne peuvent pas être en apesanteur, il faut acheter le foncier. Nous avons fait le choix, parce que nous avons le souci de maîtriser la dépense publique locale, de construire là où nous avons du foncier déjà propriété de la commune. C'est la responsabilité, et c'est cela la différence entre vous et nous. »

Monsieur SAMAT :

« C'était ce qu'il fallait faire sur le projet alternatif, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire :

« Maintenant, sur la commission permanente, j'ai eu moi-même une conversation téléphonique avec le président de la commission permanente du Conseil départemental, Luc STREHAIANO, Maire de Soisy-sous-Montmorency, et évidemment à la direction, dans l'exécutif du département. Il m'a dit ce qu'il en pensait, ce qu'il avait pensé de la petite manœuvre en commission permanente de l'opposition, de Monsieur Sabouret, et évidemment c'était comme prévu... Il ne faut donc pas s'étonner, il y a quelques jours, la commission permanente a voté les 700 000 euros. La petite manœuvre consistant à empêcher ce vote en faisant croire que le dossier n'était pas complet, pas connu, etc., Monsieur STREHAIANO m'a bien dit que pour eux le dossier était bien instruit, et le dossier communiqué par la ville était complet. Je soumetts maintenant... Je vous propose de prendre acte, et donc de m'autoriser. Qui est pour ? »

Monsieur YILDIZ :

« Pourquoi nous vous autorisons, alors ? Si c'est une prise d'acte, nous ne vous autorisons pas. »

Monsieur le Maire :

« Qui est contre ? Qui est contre ? Qui est contre ? Nous votons, nous ne pouvons pas parler. Qui est contre ? »

Monsieur SAMAT :

« Monsieur le Maire, vous ne nous laissez pas parler. Vous voulez que nous vous autorisons, vous ne nous laissez pas parler. »

Monsieur YILDIZ :

« J'essaie de vous expliquer une chose simple : en marché public, soit vous avez la compétence, soit c'est le Conseil municipal. Si vous avez la compétence, cela s'appelle une décision du Maire. Ce n'est pas une prise d'acte, c'est une délibération. Entre nous, les délibérations prises, le Conseil d'État considère que c'est illégal, que cela n'a aucune valeur juridique. »

Monsieur le Maire :

« Est-ce que vous êtes contre ou est-ce que vous êtes pour ? »

Monsieur SAMAT :

« Nous sommes pour avoir la parole, que nous puissions apporter aussi des éléments, Monsieur le Maire. »

Monsieur YILDIZ :

« Vous ne nous avez même pas laissé exprimer votre vote, comment voulez-vous... ? »

Monsieur le Maire :

« Unanimité, merci. »

Monsieur SAMAT :

« Vous ne nous laissez pas parler, c'est triste pour la démocratie. Vous ne répondez pas, il n'y a que Monsieur Tibi qui a apporté des informations sur les questions que nous avons posées. Merci, Monsieur Tibi par rapport à l'estimation et au coût. Le reste, travailler avec les Maires du canton, nous savons comment cela fonctionne. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Roucan

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

Monsieur le Maire :

« Monsieur Roucan, vous avez la parole pour l'approbation de la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France. »

Monsieur ROUCAN :

« Merci, Monsieur le Maire. En effet, le Conseil communautaire s'est réuni en date du 23 septembre dernier. C'est un Conseil communautaire où il y a eu des changements de statuts, des modifications de statuts, que nous allons devoir approuver. La première modification, sur la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique est venue modifier l'article L5216, Alinéa 5, du Code général des collectivités territoriales, ainsi la catégorie des compétences optionnelles prévues jusqu'alors pour la Communauté d'agglomération a disparu. Les domaines d'intervention qui en relevaient sont désormais des compétences facultatives exercées à titre supplémentaire, qui conservent le principe de définition d'un intérêt communautaire lorsqu'elles y étaient déjà soumises. Le deuxième, c'est un projet qui a été mis en place et réalisé déjà, c'est le pass Agglo. Le pass Agglo contribue à une aide de 50 euros par enfant et par saison sportive, cumulable avec l'autre aide qui est notamment le passeport de l'État.

Cette aide a été très bénéfique, notamment à nos clubs sportifs. Énormément de jeunes, tous les licenciés de moins de 18 ans de Gonesse ont pu en bénéficier, il y a certains retards de paiement, mais ils attendaient que les différentes communes votent ce changement de statut. Le troisième concerne ce qui relève du golf, réattribution de l'aire sur laquelle est implanté le golf de Roissy à la ville de Roissy, donc c'est le passage de l'appartenance de l'agglo Pays en France à Roissy. Enfin, la dernière propose de participer au développement de la pratique sportive du golf, en découverte aux écoles élémentaires, avec l'enseignement de golf et la prise en charge des transports. Cette délibération va être modifiée et approuvée dans les 42 communes membres de l'agglomération qui disposent d'un délai de trois mois pour notifier la délibération, voter et approuver ces changements de statuts.

Monsieur le Maire :

« Je pense que le sujet ne pose pas d'énormes problèmes. »

Monsieur YILDIZ :

« Pas d'énormes problèmes, Monsieur le Maire, mais je vois qu'en quelques lignes sont anéantis tous les arguments démagogiques qui ont été utilisés lors de la précédente réunion du Conseil municipal sur le golf de Gonesse, sur la nécessité de faire découvrir la pratique du golf à nos enfants, etc. Nous voyons très bien que le golf de Roissy est un golf au départ intercommunal, c'est une délégation de service public. Dans la délégation de service public, il y a « service public. » Il est même proposé que la Communauté d'agglomération participe au développement de la pratique sportive du golf en permettant aux jeunes d'aller faire du golf sur Roissy. Je crois même savoir que des élèves, des enfants de Gonesse vont faire du golf au golf de Roissy. En réalité, il y a trois ans, nous aurions pu, à ce moment-là, discuter avec la Communauté d'agglomération, permettre à tous les enfants, dont certains se trouvent plus proches du golf de Roissy physiquement que du golf de Gonesse, de bénéficier d'un dispositif spécial et aux Gonessiens d'avoir un dispositif spécial qui aurait pu être subventionné par notre commune. Il n'y avait absolument aucune nécessité de maintenir à cinq kilomètres l'un de l'autre deux golfs, un golf international, parce que nous voyons que Roissy a compris qu'un golf sert avant tout à promouvoir une politique touristique, et c'est pour cela qu'ils ont ouvert ce golf, ce que nous n'avons pas réussi à faire en trente ans, et donc nous continuons à entretenir un golf avec une société, toujours la même, Gaïa Concept, qui a la délégation de service public depuis de nombreuses années. Donc je ne retire pas une ligne de ce que j'ai dit lors de la précédente séance. »

Monsieur le Maire :

« Nous ne vous demandions pas de retirer. »

Monsieur YILDIZ :

« Je souhaitais que les Gonessiens soient informés de la situation et des arguments sur les enfants qui auraient besoin... Monsieur Cauro a d'ailleurs comparé le golf à un musée. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur Yildiz, ce n'est pas le sujet. Parfois, pouvez-vous être un peu... ? »

Monsieur YILDIZ :

« Cela m'a fait rire, je partage mon humour. »

Monsieur le Maire :

« Ce serait bien que vous ne soyez pas tout à fait hors sujet. Monsieur Roucan, par rapport à cela, vous avez certainement des éléments de réponse. »

Monsieur ROUCAN :

« Évidemment. C'est un sujet que vous aimez particulièrement, Monsieur Yildiz, je l'entends, il n'y a pas de problème. Pour vous rappeler, les Gonessiens qui sont en école, en collège ou en lycée peuvent bénéficier intégralement, il suffit de se présenter, de demander au service des sports, de se rendre au golf de Gonesse. Donc toutes les classes et tous les Gonessiens ont la possibilité de venir découvrir le golf de Gonesse dans un cadre pédagogique et avec l'éducation nationale.

Cela ne change absolument rien. Sur tout le reste, je vous ai déjà répondu plusieurs fois, il n'y a aucun souci, vous ne changerez pas d'avis sur le golf de Gonesse, vous avez votre avis, il n'y a aucun souci avec cela. Je pense qu'il est très utile, je vous ai déjà avancé tous mes arguments, mais d'un point de vue pédagogique, les enfants de Gonesse profitent et peuvent profiter du golf de Gonesse. »

Madame CAUMONT :

« Sincèrement, parfois je me pose la question si vous habitez vraiment Gonesse ou pas. Sur les scolaires, depuis des années le collège Philippe Auguste a une classe golf qui va au golf de Gonesse. Il y a aussi pendant les vacances d'été et les petites vacances, il y a énormément d'enfants de Gonesse qui y vont. Il y a aussi, c'est vrai qu'il y a eu cet appel d'offres, il y a eu une enseignante qui a répondu pour le golf de Gonesse, nous avons revu la question, puisque la question nous a été posée lors de la réunion avec les parents d'élèves que nous avons organisée et le golf de Gonesse, des enseignants y

vont maintenant. Cela a toujours été bénéfique pour tout le monde, le golf de neuf trous a toujours bien marché puisqu'auparavant il y avait aussi des gens qui venaient de partout. Maintenant, c'est normal, il y a celui de Roissy, ce n'est pas du tout les mêmes caractéristiques, et quand quelqu'un évolue sur ce neuf trous, il peut aller aussi vers celui de Roissy. Donc il n'y a pas de problème pour nous, le golf est vraiment pour la population de Gonesse et surtout les jeunes enfants. »

Monsieur le Maire :

« À la différence de celui de Roissy parce que les caractéristiques sont vraiment très différentes en matière de prix, de tarification. »

Monsieur HAKKOU :

« Je voudrais répondre à Monsieur Yildiz, je suis moi-même au conseil d'administration de l'école Roger Salengro, et vous faites référence à cette école. J'ai été très étonné que cette école aille à Roissy et pas à Gonesse, j'ai posé la question. Il m'a été répondu que c'était dans le cadre d'un appel à projets. Si le golf de Gonesse avait fait un appel à projets, ils auraient aussi répondu. C'est aussi simple que cela. »

Monsieur YILDIZ :

« Je l'entends, je dis simplement que c'est possible, et que c'est envisageable que nous puissions avoir des partenariats avec le golf de Roissy et avec à la fois la communauté d'agglomération, et bientôt la ville. Nous aurions très bien pu faire profiter de la pratique du golf. »

Monsieur le Maire :

« Il y a un sacré paradoxe, Monsieur Yildiz à parler à toutes les séances du Conseil municipal, quasiment, du golf de Gonesse, alors que vous proposiez sa suppression. »

Monsieur ROUCAN :

« Il y a la possibilité aujourd'hui pour toutes les écoles, ils le savent, d'aller au golf, vraiment. »

Monsieur le Maire :

« Je clos la discussion parce que je vous rappelle que le sujet est la modification des statuts de l'agglomération, donc nous nous éloignons du sujet. Nous retrouverons le golf, j'en suis certain, tout le monde est amoureux du golf ici, et de celui de Gonesse en particulier. Qui est pour la modification de l'adoption des statuts de la communauté ? Unanimité. Merci. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Tibi

AUTORISE l'ouverture anticipée de crédits de dépenses en section d'investissement pour le Budget Principal de l'exercice 2022.

Monsieur le Maire :

« Monsieur Tibi, nous abordons le chapitre financier, l'autorisation d'ouverture anticipée de crédits de dépenses en section d'investissement pour le budget principal 2022. »

Monsieur TIBI :

« Merci, Monsieur le Maire. Comme tous les ans, le budget primitif principal 2022 de la ville de Gonesse ne sera pas voté lors de l'ouverture du nouvel exercice, mais les dépenses et les recettes de la commune doivent être prises en charge dès le 1^{er} janvier prochain. En effet, dans l'attente de ce vote la réglementation budgétaire prévoit les dispositions qui visent à permettre à la collectivité de mobiliser des moyens financiers en vue de la continuité du service public et de la réalisation de projets en cours. Donc, conformément aux dispositions de l'article 16-12, le Maire est ainsi en droit jusqu'à l'adoption du budget de mettre en recouvrement les recettes, d'engager, de liquider, de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget 2021. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la

limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les crédits afférents au remboursement de la dette sont exclus de l'assiette de calcul, le Maire est en effet en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital de toutes les annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. L'autorisation mentionnée ci-dessous précise le montant de l'affectation des crédits, les crédits correspondants doivent être inscrits au budget lors de son adoption, le comptable est en droit de payer les mandats, recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessous. Vous aurez les tableaux concernant quatre chapitres : le chapitre 20 qui concerne les immobilisations incorporelles à hauteur de 126 275, le chapitre 204 pour les subventions d'équipement versées, à hauteur de 234 500. Concernant le chapitre 21, ce sont les immobilisations corporelles à hauteur de 1 317 170 euros, et concernant les travaux en cours, à hauteur de 2 235 250 euros. Il est donc demandé au Conseil de vouloir se prononcer et d'autoriser l'ouverture anticipée de crédits de dépenses en section d'investissement pour le budget principal, au titre de cet exercice 2022, dans la limite du quart des crédits du budget 2021, d'autoriser le Maire ou son représentant délégué à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires, et de dire qu'ampliation de la délibération sera transmise au Préfet. Tous les ans, c'est exactement pareil, nous nous devons de pouvoir poursuivre l'activité. »

Monsieur le Maire :

« Absolument, conformément à la loi. Si vous n'avez pas d'intervention, nous délibérons. Qui est pour ? Unanimité. Merci. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Tibi

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires préalable au vote du budget primitif pour 2022 – Budget Principal et **PREND ACTE** des orientations budgétaires de ce budget pour 2022 sur la base du rapport de présentation.

Monsieur le Maire :

« Nous abordons maintenant un débat sans vote, mais un débat sur les orientations budgétaires 2022, d'abord au titre du budget principal. »

Monsieur TIBI :

« Monsieur le Maire, chers collègues de la majorité et de l'opposition, tout d'abord je remercie la direction générale, la direction des finances et la direction des ressources humaines qui ont contribué à la rédaction du présent rapport d'une trentaine de pages. Vous noterez que celui-ci est particulièrement détaillé cette année. Je n'ai aucunement l'intention de vous le lire ligne par ligne, persuadé que vous n'avez pas manqué d'en prendre connaissance. Vous avez ainsi pu noter qu'un effort a été fait pour vous situer le contexte national et international. L'élaboration de ce budget a été difficile par son exécution dépendante de l'évolution de la pandémie du Covid-19. Nous avons dû nous adapter, prendre acte des pertes de recettes, ajuster au fur et à mesure des circonstances l'exécution du budget en réduisant certaines enveloppes, en créant ou en augmentant d'autres.

J'ai voulu aussi que nous puissions vous apporter des informations précises, claires et objectives sur les ratios financiers de la collectivité. Nous nous sommes efforcés, en retraçant rétrospectivement l'évolution de nos principaux indicateurs, parfois depuis 2016, là où cela était possible, en vous donnant une indication prospective de ce que pourrait être la projection 2021, 2022. Je ne vais pas tout reprendre, comme je vous l'ai dit, mais que pouvons-nous dire du contexte économique et financier national et international ? Comme toutes les collectivités, il nous faut regarder ce que dit le projet de loi de finances. Il donne des indicateurs de conjoncture économique. Si vous le permettez, je retiendrai celui de l'inflation. Elle serait de 1,5 % pour cette année, 2021, et de 1,8 % l'année prochaine. Nous ne faisons pas toujours le lien avec les budgets locaux, mais comme vous pouvez le lire dans ce rapport, l'évolution des bases est indexée sur ce même taux d'inflation. C'est donc l'évolution de nos recettes qui est influencée par cet indicateur. Le projet de loi des finances, c'est aussi une réforme de ces indicateurs, qui modifie le mode de calcul de certains ratios et qui fait peser aussi des incertitudes sur le niveau de nos dotations. Plus précisément, ce sont les modalités de

calcul de potentiel fiscal, du potentiel financier et de l'effort fiscal qui sont modifiées. Derrière ce terme abstrait, il faut comprendre que le périmètre des ressources qui sont prises en compte par exemple dans le calcul du potentiel fiscal est élargi à compter de 2022 en incluant ce qui n'était pas le cas précédemment, les droits de mutation, la taxe locale sur la publicité extérieure et l'imposition forfaitaire sur les pylônes électriques. Nous ne connaissons d'ailleurs pas les modalités définitives de calcul qui seront précisées plus tard par décret. Derrière des apparences un peu technocratiques de réforme des ratios, nous pouvons deviner qu'il y a une volonté de réduire plus encore les moyens des collectivités, car c'est de ce niveau de ces indicateurs que dépendent certaines dotations de l'État. La DSU, dotation de solidarité urbaine, et le FPIC, fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, alors, prudence. Quant à l'effort fiscal, il sert à déterminer la répartition du FPIC pour les intercommunalités : là aussi, prudence. Bien sûr, l'État comme à son habitude fait passer la pilule en douceur, pour cela, un mécanisme de correction est prévu pour lisser sur une période de six ans, entre 2023 et 2028, les effets de ces modifications. L'État est trop bon, je dis cela pour plaisanter un peu, de nous donner du temps pour adapter le budget de nos collectivités aux conséquences de ses décisions, à notre détriment. Pour mémoire le montant de ces trois dotations, DSU, FPIC, FRIF, fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France, représente 8 millions d'euros en 2021. Toute atteinte à celle-ci nous serait donc naturellement préjudiciable, même si cela s'étale sur six ans. Tout ce que j'ai annoncé précédemment risque de nous faire diminuer ces recettes. Nous attendons donc dans l'expectative les décrets d'application, mais il nous faudra être vigilants. Je ne m'attarderai pas sur les considérations nationales ou la spéculation intellectuelle où les prédictions sont toujours intéressantes, mais où il faut privilégier pragmatisme, sens de l'adaptabilité et prudence. Comme vous le savez, j'insiste toujours sur la prudence, car celle-ci est nécessaire. Qui pourrait être devin pour dire de quoi sera fait 2022, en termes d'épidémie ? Nous ne savons pas à cet instant précis si nous pourrions maintenir les activités normales du service public, la diffusion culturelle, les activités en groupe en extérieur, notamment pour les enfants. Nous ne savons pas s'il n'y aura pas de reprise de l'épidémie, et à quel niveau, ce qui nous conduira à mobiliser nos moyens pour y faire face. La prudence est donc de mise au regard de la situation financière de la commune. Loin de moi l'idée de dire que les ratios financiers de la commune ne sont pas bons. Ils sont tout à fait bons. Certes, les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé, mais les ratios relatifs à l'épargne affichent des résultats encore satisfaisants. L'épargne de gestion s'établit autour de 8,7 millions d'euros en moyenne sur la période entre 2016 et 2020. L'épargne brute, appelée aussi capacité d'autofinancement, et qui détermine notre capacité à investir, est de 6 137 436 euros en 2021. Elle a diminué puisqu'en 2016, elle était de plus de 10 millions d'euros. Notre taux d'épargne brute est de 12,17 %, là où il est admis que le ratio se situe normalement entre 8 et 15 %. La dette communale a augmenté en 2021, mais moins que prévu, puisque la dette au 31 décembre 2021 sera de 39 769 038 euros, au lieu de 41,4 millions d'euros que j'avais annoncés en début 2021. C'est toutefois un niveau qu'il faut contenir, et nous nous y attacherons, comme je le dirais ensuite, sur les exercices budgétaires à venir. Pour indiquer toutefois que la ville a bénéficié de taux historiquement bas, puisque les prêts mobilisés notamment auprès de l'Agence France Locale, la banque des collectivités, affichent des taux inférieurs à 1 %. Le taux moyen de la dette au 31 décembre 2020 n'est que de 1,71 %. La dette totalement sécurisée est composée à 91 % de prêts à taux fixe, et 9 % de prêts à taux variable indexé sur le Livret A au 26 novembre 2021. Si nous avons pu limiter la progression de l'encours de dette en 2021 à 272 918 euros, c'est véritablement grâce aux efforts de gestion réalisés en cours d'exercice, et je remercie au passage tout le personnel, tous les chefs de service et les DG pour avoir fait cet effort, pour aider la commune à ne pas emprunter ou à éviter les augmentations d'impôts. Enfin, l'indicateur de la solvabilité de la commune, c'est-à-dire sa capacité de désendettement, reste très éloigné du seuil d'alerte de 12 ans, puisqu'elle est en 2020 de 6,44 ans. Par conséquent, quelles seront les orientations budgétaires de la ville 2022 ? Je pense que c'est ce qui vous intéresse au premier chef. C'est tout d'abord de poursuivre le programme d'investissement en conservant la maîtrise de l'endettement, en maintenant un haut niveau de qualité du service public. Nous modérerons le recours à l'emprunt, la dette communale doit être maîtrisée, notre souhait est de conforter le niveau de nos épargnes. Nous avons beaucoup investi sur les exercices précédents, il faut donc redonner de la marge de manœuvre pour préparer les investissements futurs. Concernant les recettes de fonctionnement, comme j'ai pu le dire, il y a des incertitudes à la fois sur le niveau des ressources, mais aussi sur la nature des dépenses que nous devons faire en fonction de l'évolution de l'épidémie. Il faudra

probablement en fonction de la situation revenir devant vous pour modifier le budget. Nous le ferons si nécessaire. Globalement, ce que nous pouvons dire en termes de projection du compte administratif 2021, le total des recettes réelles de fonctionnement devrait se situer autour de 50 millions d'euros, avec une diminution de 3,92 %. Vous noterez qu'aux comptes administratifs en 2020, nous avons déjà une diminution de 2,69 %, autour de 52 millions. En 2019, nous étions à 54 millions, ce qui laisse sous-entendre que de 2021 à 2019, vous avez fait la soustraction, vous vous apercevrez que nous avons 4 millions de recettes en moins en fonctionnement. Notre intention, nous l'avons déjà dit, n'est pas l'augmentation des taux d'imposition, mais concernant la fiscalité directe et indirecte, il faut préciser que les recettes fiscales ont progressé de 2,4 %, pour se situer à hauteur de 16 696 000 euros en 2021. Ceci est lié à la dynamique du foncier économique. Malgré tout, et malgré cette réforme des locaux industriels, qui a conduit à une perte de base d'imposition à hauteur de 2 831 024 euros du foncier bâti, compensé par l'État provisoirement aujourd'hui, mais pour combien de temps ? Avec la réforme de la taxe d'habitation, la collectivité a perdu de son autonomie fiscale. L'État est devenu le premier financeur des collectivités, la taxe d'habitation sur la résidence principale n'est plus perçue par les communes depuis le 1^{er} janvier 2021. Seule subsiste la taxe d'habitation sur la résidence secondaire. L'État percevra la taxe d'habitation des maisons secondaires des contribuants encore assujettis à cette taxe jusqu'à la disparition en 2023. À titre indicatif, la hausse d'un point du taux d'imposition du foncier bâti qui passerait de 36,15 à 37,15, puisque je recherche des sous partout, sous réserve d'une augmentation en dessous de 2 % des bases d'imposition dégagerait une recette de 800 000 euros. A contrario, pour ceux qui demandent tout de suite des réductions d'impôt, nous aurions, si nous diminuions d'un point, 800 000 euros à trouver pour équilibrer. Je dis cela à titre informatif, mais plus précisément il est intéressant de noter qu'un Gonessien paie en moyenne pour son foyer 1 022 euros de taxe foncière, tandis que ce montant moyen est de 1 352 euros à Montmorency, 1 123 euros à Goussainville, et 1 099 euros à Villiers-le-Bel. Enfin, trois taxes sont particulièrement sujettes à évolution : il s'agit des droits de mutation, de la taxe locale sur la publicité extérieure et de la taxe de séjour. Vous noterez qu'en 2020 la taxe sur les droits de mutation a chuté de 484 000,09 euros. La TLPE est descendue à hauteur de 350 413 euros, et la taxe de séjour à 74 684 euros. Sur le dossier, vous avez la différence de la chute de chaque taxe. Je vous invite sérieusement à vous attarder sur ce tableau pour comparer à 2018 où respectivement les droits de mutation étaient de 928 000 euros environ, la taxe de séjour, de 248 509 euros, et la TLPE, 513 260 euros. Évidemment, l'État n'a absolument pas compensé cette perte. Je souhaite maintenant évoquer les dépenses de fonctionnement et leur maîtrise. Les charges de personnel représentent 60 %, elles constituent les principaux postes de dépenses de la ville, c'est pourquoi un chapitre de ce rapport leur est dédié, mais les charges à caractère général représentent pour leur part 30 %, elles occupent elles aussi une place importante. Elles comprennent les contrats conclus par la ville, c'est-à-dire l'électricité, l'eau, les frais d'entretien des locaux et des bâtiments, les achats de fourniture, etc. Sur ces charges d'entretien des bâtiments, il y a un travail très sérieux à faire pour ne pas payer plus cher que nécessaire, et même pour contenir les prix. Le tableau de la page 16 retrace les charges à caractère général qui dans notre projection seraient autour de 12 millions d'euros en 2021. Nos charges de personnel qui doivent tenir compte de nos projets pour la police municipale, qui sont soumises à un glissement naturel que nous appelons le glissement vieillesse technicité. Au regard de ces éléments, nous devons poursuivre la recherche d'une rationalisation des dépenses sur les principaux chapitres budgétaires, c'est un axe important de la préparation du budget 2022. Je laisserai la parole à Françoise Hennebelle à la fin de mon exposé pour qu'elle évoque à son tour le volet relatif aux ressources humaines. Je voudrais compléter cette présentation en vous donnant des indications précises sur ce que nous allons donc faire en 2022. Vous noterez que j'essaie d'être transparent au maximum. Il s'agit notamment de la programmation des investissements sur lesquels les efforts seront poursuivis durant toute la mandature. Nos projets prioritaires visent notamment à la reconstruction du gymnase Raoul Vaux pour 6 812 millions d'euros, dont la réalisation s'effectuera entre 2023 et 2026, l'ensemble du plan de financement de ce gymnase a bien évidemment été complètement sécurisé, et le conseil départemental, comme prévu, et malgré l'opposition de Monsieur Sabouret, aura validé la dernière demande de subvention en instance, à hauteur de 700 000 euros. Je remercie le Conseil départemental du Val-d'Oise, mais aussi le Conseil régional Île-de-France qui contribue à hauteur de 200 000 euros, l'ANDES pour 540 000 euros, l'État y contribue à la hauteur de 1 million d'euros, répartis entre la dotation de soutien à l'investissement local et à la dotation de la politique de la ville. J'en profite pour remercier et féliciter la direction

générale et les services qui ont contribué et qui ont mis tous leurs efforts pour sécuriser financièrement ce projet. Je pourrais d'ailleurs dire la même chose pour la réhabilitation de l'église qui atteint un niveau record de cofinancement, le programme de réhabilitation réalisé en plusieurs tranches commencera prochainement par la première tranche dont le montant s'élève à 1 million d'euros, environ, en 2022, et 261 000 euros en 2023. Je remercie les financeurs que sont l'État au travers de la DRAC pour 462 279 euros, le Conseil régional Île-de-France pour 200 000 euros, le Conseil départemental pour 173 000 euros, l'État au titre du plan de relance à la hauteur de 416 000 euros, et la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France qui verse 130 000 euros. Troisième projet en perspective : la construction d'un poste de police municipale en 2023, l'année 2022 étant consacrée à la préparation de ce projet.

De nombreuses opérations plus modestes sont bien évidemment prévues en 2022, par exemple, des interventions au quotidien au cimetière à hauteur de 100 000 euros, par an, des crédits en prévision de la réfection de la place Marc Sangnier à hauteur de 200 000 euros en 2022, et l'équivalent en 2023, la réalisation d'espaces modulaires pour l'école Marie Laurencin pour un montant de 400 000 euros. À plus long terme, d'autres grandes opérations sont en réflexion, elles feront l'objet d'un contrat d'aménagement régional avec la région Île-de-France à compter de 2025, probablement. Comme le prévoit le règlement, un tel contrat ne peut en effet intervenir qu'aux termes d'un délai de trois ans après la clôture du précédent contrat, c'est-à-dire l'achèvement définitif des formalités relatives à la livraison du chantier du stade Cognevaut. Nous réserverons aussi des crédits pour un certain nombre de travaux relatifs à l'espace public, à l'entretien du patrimoine bâti, au renouvellement du matériel à hauteur de 4,8 millions d'euros sur la période. Concernant le niveau de l'emprunt, nous nous situons autour de 4 millions d'euros, ce qui est raisonnable. J'en ai fini de cette présentation. Comme vous l'avez compris, au-delà des orientations, il y a l'exécution budgétaire et la nécessité d'adaptation dont nous devons faire preuve dans un environnement marqué par la situation sanitaire incertaine, avec de nouvelles contraintes financières, et en utilisant toutes les marges de manœuvre qui s'offrent à nous. Je vous remercie. Avant de vous demander d'approuver cette orientation, je vais passer la parole à ma collègue Françoise Hennebelle sur les aspects RH.

Monsieur le Maire :

« Je rappellerai à l'honorable Maire adjoint que c'est le Maire qui passe la parole, conformément au règlement du Conseil. Par ailleurs, nous n'approuverons pas non plus, c'est un débat, nous prendrons acte du débat. Je viens d'apprendre que Madame Hennebelle souhaitait intervenir, je lui donne volontiers la parole. »

Madame HENNEBELLE :

« Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur Tibi, de me laisser m'exprimer sur les charges du personnel, puisque pendant cette mandature, j'ai cette délégation. Effectivement, c'est le principal poste de dépenses dans le budget, et plusieurs éléments rentrent en compte dans les charges du personnel. La plus grosse partie est la masse salariale qui comprend le traitement des fonctionnaires et des contractuels, et également du personnel extérieur que nous prenons parfois en appui, notamment dans le service de la D3E pour pallier les absences d'agents d'entretien ou pour les agents de restauration. À ce budget, nous ajoutons un budget complémentaire à même hauteur, de 130 000 euros, qui permet de compléter l'offre de formation du CNFPT, et d'assurer l'organisation de formations en matière de sécurité, de prévention, en matière de développement des outils numériques. Enfin, l'action sociale est importante également, la politique RH, en matière d'action sociale, est diversifiée, riche et constante depuis de nombreuses années. Nous adhérons au CNAS, le Comité national d'action sociale, pour le personnel actif et pour le personnel retraité qui apporte un soutien financier dans la vie quotidienne, mais surtout lors des moments difficiles, des secours d'urgence, des prêts en catastrophe, un soutien aux associations locales internes, dont l'APCG qui perçoit une subvention versée par la ville, à hauteur de 40 000 euros. Cette association est importante pour la convivialité et pour l'ensemble des personnes, pour avoir des relations autres que celles de travail. La ville participe aux frais de mutuelle des agents, qui ont signé un contrat labellisé conformément à la réglementation, 29 euros par mois sur Gonesse, ce qui représente environ 75 000 euros annuels. La ville participe aux frais de repas du personnel qui déjeune au restaurant communal, en versant une prestation au délégataire, environ 30 000 euros, enfin, la mise à disposition via le centre interdépartemental de gestion de la grande couronne, d'une assistante sociale pour le personnel, et d'une psychologue du travail, soit environ 30 000 euros. Pour résumer

rapidement, vous avez beaucoup plus de détails dans le rapport. Moi aussi, je remercie les services qui ont travaillé sur ce document pour vous montrer l'importance des dépenses et du budget pour le fonctionnement, pour les agents. »

Monsieur le Maire :

« Merci. Je pense que tout le monde a les éléments, le débat peut commencer. Certaines mains se sont levées. Monsieur Lory. »

Monsieur LORY :

« J'aimerais rappeler tout d'abord : le budget communal, quelle est son utilité ? C'est rendre un service public à tous les habitants de la commune. C'est un investissement de tous les jours, et aussi, et c'est très important, un cadre de travail de qualité pour les agents communaux. Les ressources du budget communal sont diverses, Monsieur Tibi l'a dit, et il y a notamment les impôts. Je tiens à rappeler que dire, quand j'entends l'opposition dire : « Il faut baisser les impôts absolument. » Oui, pourquoi pas, quand nous sommes dans l'opposition, il est facile de le dire, mais je rappelle qu'un point d'imposition en moins, c'est 800 000 euros en moins dans les caisses de la ville.

La question légitime que je poserai, c'est : « Vous baissez de 5 points, très bien, faites le calcul, vous retranchez quoi ? Qu'est-ce que vous supprimez ? Quel est le service public que vous supprimez, dont vous privez les Gonessiens ? » Dans ce débat, bien sûr, il faut avoir une vigilance pour avoir un équilibre entre les recettes et les dépenses, la ville est en bonne santé financière, Monsieur Tibi l'a dit, la ville mène un investissement permanent dans l'objectif d'un service public de qualité au service de tous les habitants, aussi bien pour les écoles, les stades et la piscine. Je rappelle qu'au cours des cinq dernières années la ville a dépensé 80 millions d'euros au bénéfice des habitants de la ville. Ce n'est pas que des lubies de la majorité que de refaire le stade, de refaire la piscine, de construire la Maison des Arts, il me semble. La capacité de désendettement de la ville est relativement importante, puisque sur les cinq dernières années, elle oscille entre 3 et 6 millions d'euros, ce qui veut dire que la ville a des capacités. L'objectif, bien sûr, est d'avoir un service public de qualité avec des agents qui sont ici, cela passe par des recrutements, pour accompagner nos enfants, les ATSEM, les éducateurs sportifs notamment, mais c'est aussi des recrutements pour la sécurité de tous les jours, car je ne suis pas sûr... Vous nous dites : « Les caméras ne fonctionnent pas, il n'y a pas assez d'agents de police. » La ville travaille pour recruter des agents, pour mettre en place des caméras, pour assurer la sécurité au quotidien, en partenariat avec la police nationale, tous les jours. L'objectif ici est d'offrir aux habitants, mais aussi aux agents de la ville un cadre agréable, aussi bien un cadre de vie qu'un cadre de travail, et je ne doute pas que tous ensemble, majorité et opposition, nous arriverons ensemble à offrir aux habitants de la ville un cadre plaisant. Merci. »

Monsieur le Maire :

« Merci. Monsieur Ide. »

Monsieur IDE :

« Merci, Monsieur le Maire. Je n'ai pas lu les trente pages entièrement, mais ce que mes collègues ont dit précédemment, c'est dit. Notre ville est vraiment dynamique. Pourquoi ? Nous avons fait une école à la Fauconnière, le stade que nous sommes en train de finir, le gymnase, des projets qui vont arriver, la réhabilitation de l'église, le poste de police, l'école Marie Laurencin et l'installation d'autres équipements qui vont arriver. Cela prouve quoi ? Cela prouve que la ville travaille, la ville n'a pas manqué de souffle encore, la ville a encore une équipe dynamique avec elle, sur des projets, bien sûr, qui vont être menés à long terme, notamment le projet qui va être développé de la jeunesse. Tout cela a un coût, nous savons que cela a un coût. Tout cela va engendrer certainement la hausse des matériaux, ce sont des choses que les architectes ont définies. C'est sûr qu'il y aura une augmentation. Je rappelle que nos impôts locaux sont les moins chers des villes par lesquelles nous sommes entourés. Contre l'augmentation des impôts locaux, sur laquelle Claude Tibi, je sais qu'il travaille sans relâche et qu'il essaiera de serrer les vis à tout le monde, dans tous les services. Cela prouve quoi ? Cela prouve que nous sommes une ville dynamique et que nous travaillons. C'est ce que je voulais dire, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire :

« Nous allons donner la parole de l'autre côté. Monsieur Yildiz. »

Monsieur YILDIZ :

« D'abord quelques remarques, Monsieur Lory qui nous disait : « Nous sommes tous d'accord pour avoir des services publics de qualité. » Évidemment, et nous sommes tous aussi soucieux de la bonne gestion des deniers publics, c'est pour cela que précédemment j'ai fait une intervention sur l'acquisition qui va coûter 363 000 euros, qui s'ajoute aux 50 000 euros de l'acquisition rue du Clos Saint Paul où nous étions déjà dans un surcoût par rapport à l'avis des domaines, mais c'est une habitude, j'ai l'impression. C'est une première remarque. Ce que je veux dire par là, c'est que nous pouvons obtenir des marges de manœuvre en utilisant beaucoup mieux les deniers publics, en exerçant des pressions dans des négociations avec des propriétaires privés et en réinjectant de l'argent dans des politiques publiques. Sur le ROB, j'ai trois remarques. Sur la dette, sur l'encours de dette, nous en avons déjà discuté au cours de précédentes réunions du Conseil municipal, la hausse est significative lorsque nous prenons les dernières années. J'ai noté, je suis assez d'accord, avec Monsieur Tibi sur l'approche, mais cet encours de dette était d'environ 30 millions en 2018, il est de près de 40 millions aujourd'hui malgré l'effort réalisé très récemment. Vous nous dites : « Nous avons un objectif, c'est de maintenir une dette à un niveau raisonnable. »

C'est vrai que lorsque nous comparons à d'autres collectivités et lorsque nous comparons au ratio habituel, nous restons dans une situation qui est acceptable. Le problème de la dette, vous le savez très bien, Monsieur Tibi, c'est que c'est un peu comme une drogue, nous commençons par laisser les choses dériver, et très rapidement nous passons à des niveaux extrêmement importants. C'est un risque qu'il ne faut pas prendre à la légère. Vous nous dites : « Dans le même temps, nous allons conserver une politique d'investissement extrêmement ambitieuse. » Très bien, mais comment faites-vous pour à la fois soit réduire la dette, parce que j'ai bien compris que vous n'étiez pas favorable à une augmentation de l'encours de dette, donc c'est soit la maintenir à un niveau qui est plus élevé que celui... Si nous restons encore à des niveaux acceptables, c'est parce qu'auparavant, et cela je l'ai toujours reconnu, Monsieur le Maire, c'est que nous étions dans une gestion qui était correcte. C'est pour cela que nous avons encore des marges de manœuvre. Mais nous commençons à être un niveau élevé, donc soit vous êtes pour le maintien à ce niveau-là, soit vous êtes pour une baisse, mais comment vous faites pour concilier une politique d'investissement ambitieuse avec un niveau de dette équivalent ou une diminution de cet encours de dette ? Vous nous avez suggéré de conforter le niveau d'épargne, j'aimerais que vous nous donniez, si c'est possible, des précisions sur les modalités pour aboutir aux objectifs que vous avez fixés. Première remarque sur l'encours de dette. La deuxième remarque est sur les recettes fiscales. Vous en avez parlé, vous l'avez suggéré, Monsieur Lory l'a suggéré aussi, et c'est dans le rapport puisque vous y expliquez qu'avec la hausse d'un point du taux d'imposition de foncier bâti, qui passerait de 36,15 à 37,15 sous réserve d'une augmentation limitée à 2 % des bases d'imposition, permettrait d'engranger, nous sentons la tentation, d'engranger environ 800 000 euros. Êtes-vous en train de nous informer progressivement d'une augmentation de la taxe foncière ? Auquel cas, il faut nous le dire clairement. Ou est-ce qu'il s'agit simplement d'un argument politique qui s'est retrouvé par hasard dans le rapport d'orientation budgétaire ? Il nous faut une clarification sur ce point. Troisième remarque sur les charges de personnel qui représentent 60 % des dépenses de fonctionnement. Ces charges de personnel sont plus importantes que dans des villes comparables avec une population comparable. La moyenne du nombre d'agents pour 1 000 habitants en France, c'est 15 agents, 15 agents pour 1 000 habitants. Pour être tout à fait honnête, il faudrait prendre la strate de la ville qui correspond à la ville de Bondy et nous sommes plutôt à 20 agents pour 1 000 habitants. Si nous appliquons ce calcul à la ville de Gonesse, nous devrions être autour de 530 agents. Nous sommes à plus de 600 agents, donc nous sommes au-dessus, nous sommes même largement au-dessus de la moyenne nationale. Ces dépenses ont tendance à augmenter, à augmenter entre 2018 et 2021, elles augmentent lentement, mais sûrement. Avez-vous là aussi une politique qui n'est simplement d'offrir les meilleurs services publics possible, ce que nous pouvons concevoir, mais une politique de maintien, voire de baisse des charges de fonctionnement ? Parce que ce sont des charges qui sont importantes et qui sont récurrentes, qui reviennent tous les ans. J'en ai fini. »

Madame QUERET :

« Merci, Monsieur le Maire. Le débat d'orientation budgétaire est un temps d'échange important pour la préparation du budget. Il permet effectivement de présenter la situation financière de la commune et d'informer sur les objectifs visés pour l'année à venir. Le rapport complet présenté par Monsieur Tibi donne beaucoup d'éléments confirmant la

bonne tenue de la situation financière de la ville, malgré un contexte sanitaire et social difficile. Il rend compte également de la réalisation effective des deux importants investissements : la nouvelle école Bloch à la Fauconnière qui a bien ouvert à la rentrée de septembre, et le chantier du stade Cognevaut qui arrivera bientôt à terme. Je voudrais souligner les éléments essentiels qui sont à prendre en compte dans le budget : d'une part la capacité d'autofinancement et d'autre part le montant de la dette. Le rapport a donné des chiffres démontrant que notre capacité d'autofinancement est aux alentours de 8 millions, et le taux d'épargne brute de 13 % des dépenses d'équipements bien situés dans la fourchette de 8 à 15 % définie comme satisfaisante. La dette, quant à elle, va être ramenée au niveau de 2020, légèrement inférieure à 40 millions. Dans la tribune du Gonessien de décembre, nous expliquons ce qu'est en réalité la dette publique : nous ne pouvons pas faire un parallèle avec la dette des ménages. L'État, les collectivités, par leur nature, ont un horizon d'emprunt et de remboursement illimité. Quand nous parlons de la dette, nous nous focalisons sur le passif, sans nous intéresser aux richesses fournies en contrepartie : les placements financiers, les terrains, les biens matériels et immatériels. Pour exemple, au niveau de l'État, si le niveau du passif par habitant s'élevait en 2020 à 56 000 euros, l'actif était lui de 58 800 euros. Finalement, le patrimoine public par habitant est positif de 2 800 euros.

Le même calcul fait au niveau de la commune aboutirait aussi à un solde positif, car à quoi sert l'argent emprunté si ce n'est à construire des écoles, des gymnases, des bibliothèques, à répondre aux besoins de la société et des habitants ? Nous approuvons les principaux objectifs fixés pour définir en 2022 et nous resterons attentifs à ce qu'ils soient respectés, et ainsi maintenir une situation financière toujours saine et une utilisation de l'argent public pour préserver le service public communal et répondre aux besoins des Gonessiens. »

Monsieur le Maire :

« Vous venez de dire des choses très importantes sur la dette, ce n'est pas uniquement quelque chose de négatif, c'est quelque chose qui crée de la richesse, c'est un point essentiel qu'il faudrait pouvoir évaluer, évidemment. »

Monsieur CAURO :

« Merci, Monsieur le Maire. Tout d'abord, je voulais remercier Monsieur Tibi pour cette présentation complète qui a été faite. Comme l'a dit Monsieur Ide, nous voyons bien dans cette présentation que la ville est dynamique, a beaucoup de projets et que la situation financière est saine. Vous-mêmes, Monsieur Yildiz, vous avez dit : « C'est une situation acceptable, c'est une gestion correcte. » Tout d'un coup parce que vous êtes élu, vous dites que cela ne va plus. Je voudrais vous répondre sur deux, trois choses, mais je vais un peu paraphraser, Monsieur Touil. Le vrai débat aujourd'hui, c'est qu'encore une fois l'État nuit et supprime la libre administration des collectivités locales. Nous voyons bien que les impôts locaux sont supprimés au fur et à mesure, nous dépendons de plus en plus des dotations, de la péréquation, des compensations de l'État. Finalement, de plus en plus, nous ne pouvons plus être maîtres de nos recettes, et nous sommes obligés d'attendre ce que l'État décide. Nous avons des incertitudes, ce qu'a dit Monsieur Tibi, par rapport aux compensations qui vont durer ou ne pas durer parce que nous voyons bien que l'État finalement ne tient jamais sa parole. Je voulais remarquer, Monsieur Yildiz, que vous avez été de mauvaise foi quand vous avez dit que nous avions laissé entrevoir que les impôts locaux allaient augmenter. J'ai écouté Monsieur Tibi attentivement, et ce n'est pas du tout ce qu'il a dit. Quand vous faites la comparaison du nombre de personnels par rapport aux strates d'habitants, cela ne veut absolument rien dire, car vous avez des communes qui externalisent un certain nombre de prestations, comme le nettoyage des bâtiments communaux. Le nettoyage des bâtiments communaux, c'est beaucoup de personnels. Quand les communes l'externalisent, cela n'apparaît plus dans les frais de personnels, mais dans les charges courantes. Donc cela ne veut absolument rien dire de comparer le nombre de personnels. Ensuite, sur l'impôt, je rejoins ce qu'a dit Madame Queret, je voulais dire, je l'ai dit souvent, à chaque débat d'orientation budgétaire, l'emprunt en lui-même, ce n'est pas une drogue, ce n'est pas un danger. L'emprunt permet de préparer l'avenir, et quand nous empruntons à des taux de 1 %, 1,5, vous voyez que la moyenne est à 1,71 %, nous empruntons pour quasiment rien. Donc, c'est bien sûr l'occasion pour une collectivité de préparer l'avenir, et je pense que cela est important. Monsieur Tibi a bien aussi expliqué que nous n'allions pas non plus faire dérapier l'impôt, nous savions qu'elles étaient nos capacités. Nous avons une capacité aujourd'hui de remboursement de 6,5 ans, bien en dessous des 12 ans qui sont un seuil d'alerte. Vous preniez la dernière fois comme exemple la ville d'Aulnay,

Monsieur Yildiz, mais Aulnay, ils sont à 18 ans. Nous sommes donc bien loin des seuils d'alerte. Je pense que Monsieur Sabouret à chaque débat d'orientation budgétaire nous dit : « Je m'inquiète pour la dette, je m'inquiète pour la dette. » Finalement, nous voyons bien qu'il y a une certaine stabilité. Merci. »

Madame CAUMONT :

« Je continue à croire que vraiment vous ne vous intéressez pas à cette ville, et vous ne savez surtout pas ce qu'il se passe dans cette ville. Ce n'est pas partout qu'il y a un service municipal des jeunes, ce n'est pas dans les autres villes qu'il y a des ludothèques, des crèches, qu'il y a une ATSEM par classe, des sites de restauration pratiquement au pied de l'école, des structures de sport pour les jeunes, plein de dispositifs que nous faisons. Ce n'est pas parce que nous sommes 26 000 habitants qu'il faut diminuer le personnel, c'est au nombre de dispositifs et de services rendus à la population. Encore une fois, je vais le répéter, comme l'ont dit mes collègues, prenez votre courage à deux mains et dites ce que nous devons enlever à la population. »

Monsieur TIBI :

« Je vais essayer de me souvenir, vous me reprendrez si j'oublie quelque chose, Monsieur Yildiz. Déjà, je vous remercie d'avoir dit que j'avais été plus ou moins transparent dans mon rapport d'orientation. Déjà, concernant la dette, la dette, effectivement, était de près de 40 millions fin 2020. Je l'ai dit dans ma présentation, par rapport à ce qui était prévu sur 2021, en état, tel que c'était, il fallait prévoir, par rapport aux investissements, par rapport aux dépenses que nous pouvions constater, une augmentation, un emprunt supplémentaire de 2 millions, c'est-à-dire que nous arriverions à 41 ou 41,5, de 39 et des poussières... J'ai arrondi à 40, mais j'espère que vous aurez compris que c'était 39 et des poussières, donc 41,5. Or, il y a eu des réformes, des restructurations qui ont été faites pendant cette période, et qui nous ont permis de ne pas emprunter ces 2 millions supplémentaires. J'ai dit dans mon orientation que ce que je souhaitais, c'est que nous maintenions l'emprunt au maximum à 4 millions d'euros, montant qui correspond aux capacités d'autofinancement que nous aurions pu avoir, que nous pouvons avoir. Bien évidemment, ce montant peut diminuer, le montant d'emprunt, ou peut augmenter en fonction des recettes et en fonction également des restructurations que nous pourrions amener dans les différents services, et des efforts qui pourront être apportés pendant tout ce mandat par le personnel, les chefs de service, les DG et les élus, que ce soit de la majorité ou de l'opposition, parce que je pense que toute bonne proposition est bonne à prendre. Concernant l'épargne, comme je l'ai dit dans ma délibération, c'est un peu la capacité d'autofinancement que de pouvoir rembourser, et donc toutes ces économies, tous ces efforts que nous pourrions faire nous permettront justement d'avoir une capacité beaucoup plus importante, ce qui va nous empêcher d'augmenter à hauteur de 4 millions, voire plus, si malheureusement nous avons des recettes encore moindres que celles que nous avons eues en 2021. Là où j'ai été un peu plus choqué, c'est concernant la taxe foncière. J'ai donné deux exemples, j'ai dit : « Si nous augmentions de 1 %, nous aurions 800 000 euros de recette. » Mais j'ai dit tout de suite l'inverse, donc je n'ai jamais dit que nous allions augmenter la taxe foncière. D'autant plus que je pense, et c'est là où je suis un peu déçu, déjà au Conseil municipal précédent, je suis plutôt partisan à essayer de diminuer l'impôt que de l'augmenter. J'ai voulu vous montrer que ce n'est pas si évident que cela, et qu'en faisant les calculs tels que nous les avons faits, cela laissait sous-entendre que pour pouvoir ne serait-ce diminuer que de 1 %, ce sera 800 000 euros à trouver ailleurs. La première des priorités, je ne dis pas qu'à la fin du mandat nous n'y arriverons pas, je ne dis pas qu'en milieu de mandat nous n'y arriverons pas, je dis qu'à l'heure actuelle, aujourd'hui, avec l'épidémie qu'il y a, vous seriez à ma place, vous feriez exactement pareil. Il faut déjà que nous arrivions à stabiliser la dette et nous avons réussi à le faire, puisque nous sommes à 200 000 euros près au même niveau que l'année dernière. Quand vous dites qu'elle augmente, je suis désolé... J'étais à l'opposition, je peux vous dire qu'aujourd'hui, pour ceux qui me connaissent, je n'ai pas de langue de bois, je suis transparent, et quand je dis ce que j'annonce, c'est ma personne qui le dit, et quand je suis dans la rue, j'aime bien que les personnes me regardent dans les yeux, parce que j'essaie de dire tout le temps la vérité, ce que je ressens. Aujourd'hui, je peux vous dire que la dette est stabilisée. Maintenant, il n'y a qu'une solution, c'est ce que nous sommes en train de faire, je vous donne un exemple : le cimetière. Je crois qu'aujourd'hui nous pouvons le mettre en avant, il est dans un état, j'y suis encore allé ce matin, il est propre, il est entretenu, il y a eu une petite restructuration, et effectivement nous avons renforcé avec du personnel communal le cimetière, nous avons retiré une entreprise, et cela nous a fait

économiser en quatre mois de temps 47 000 euros. Ce sont toutes les réformes que nous allons apporter pendant tout le mandat. Nous avons fait cela pour le cimetière, nous allons essayer de le faire dans d'autres services pour essayer de trouver des économies où nous pouvons, pour justement aller dans le bon sens, dans votre sens, c'est-à-dire de redonner l'envie de vivre à Gonesse puisqu'il semblerait que nous avons un peu perdu l'envie de vivre à Gonesse, et d'essayer d'aller dans votre orientation, comme dans la mienne, à chaque fois que je dis cela à Monsieur le Maire, il me dit : « Ce n'est pas évident », il a entièrement raison, essayer de réduire les impôts, parce que Monsieur le Maire en paie, j'en paie, vous en payez, et donc nous voudrions en payer moins. Pour cela, il faut que nous fassions des économies tous ensemble, majorité comme opposition. J'ai été élu dans l'opposition, j'intervenais toujours et je ne dis pas que vous ne le faites pas, mais je ne m'arrêtais pas à des petits trucs, je m'intéressais uniquement à ce qui était vraiment évident. Ensuite, je vais finir, concernant le personnel mais ai-je répondu à tout ? »

Monsieur le Maire :

« Oui. »

Monsieur TIBI :

« Concernant le personnel, c'est le même état d'esprit. Il est vrai qu'à partir du moment où nous devons renforcer la police municipale, bien évidemment nous sommes obligés d'embaucher. À partir du moment où nous allons investir pour la police municipale, les locaux, bien évidemment il va falloir que nous dépensions, mais tout cela, nous l'avons dit, nous nous orientons sur 2022 pour préparer 2023 pour la police municipale. Dans notre budget, c'est programmé, c'est budgété, le nombre de policiers municipaux que nous devons embaucher d'année en année, avec l'objectif, comme l'a annoncé Monsieur le Maire, d'une vingtaine de policiers municipaux avant la fin du mandat. »

Monsieur le Maire :

« Je donne la parole à Madame Parseihian qui l'a demandée. »

Madame PARSEIHIAN :

« Deux ou trois remarques, la première sur les impôts : en fait, nous demandions une précision parce que de Conseil municipal en Conseil municipal, une fois, nous baissions, une fois, nous augmentons, et entre Monsieur Tibi et Monsieur le Maire, nous n'avons pas la même version, du moins, la dernière fois, nous n'avons pas eu la même version. Vous disiez espérer baisser les impôts dans votre mandat, et Monsieur le Maire disait : « Si nous pouvons. » Là, c'est plutôt une augmentation. Donc nous vous le demandons simplement parce que ce n'est pas très clair. Première remarque. Deuxième remarque, sur la dette, une stabilité, sur trois ans une augmentation de 8 millions, pour moi, ce n'est pas une stabilité. Sur les trois dernières, nous sommes quasiment à 10 millions. Troisième chose, vous nous faites des leçons de services publics, la ville de Gonesse est apparemment la seule où il y a des crèches, des ludothèques, etc. Il y a d'autres villes où il y a des crèches, des ludothèques. Nous sommes autant pour les services publics que vous, surtout ce type de leçons dans une ville où jusque l'année dernière les repas des élèves des écoles primaires n'étaient pas indexés aux revenus, tout le monde payait pareil, sur les utilisations des fonds pour financer des aides pour les Gonessiens, je pense que vous n'êtes pas très bien placés pour donner des leçons. »

Monsieur HAKKOU :

« Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais tout d'abord saluer, comme cela a été fait, je ne voulais pas revenir sur tout ce qui a été fait sur la gestion, parce que maîtriser un budget depuis deux ans dans une situation comme celle que nous vivons actuellement, je pense que c'est assez difficile. Il y a énormément de dépenses qui n'étaient pas prévues, qui n'étaient pas budgétisées, et les maîtriser aujourd'hui relève du quasi-miracle. Il faudrait aussi saluer les agents municipaux, les élus, tous ceux qui ont travaillé à contribuer à cette maîtrise du budget. Il faut le saluer. Je voudrais revenir sur les deux taxes. Nous avons d'une part la taxe d'habitation qui va disparaître en 2023, car le Conseil d'État avait retoqué en disant que soit nous la supprimions pour tout le monde, soit nous la gardions pour tout le monde, du coup, que nous soyons riches ou pauvres, elle est supprimée pour tout le monde. La bonne chose pour les habitants, c'est qu'elle disparaît, mais la mauvaise, c'est que c'est de l'argent en moins pour les collectivités. Il nous a été dit que cela allait être compensé, mais aujourd'hui lorsque nous regardons les comptes, ils n'y sont pas. Ensuite, concernant la taxe foncière, je pense qu'il ne faut même pas

penser à l'augmenter aujourd'hui, car lorsque nous parlons avec les Gonesse, à l'unanimité, ils vous disent qu'elle est chère à Gonesse. Certains qui habitaient dans d'autres villes de la même strate vous disent qu'ils payaient moins cher dans ces autres villes, preuve à l'appui, bien sûr. Donc je pense qu'aujourd'hui il ne faut peut-être pas l'imaginer, ce serait une grave erreur, même si effectivement je considère que l'impôt n'est pas punitif. L'impôt sert à faire des routes, il sert à construire des écoles, des crèches, et un certain nombre de choses. »

Monsieur le Maire :

« Je répondrai, je voudrais que nous ne disions pas des contre-vérités. Monsieur Touil. »

Monsieur TOUIL :

« Je voudrais revenir sur le volet personnel. Vous avez dit que 60 % du budget est consacré au personnel. La plupart des collectivités publiques sont à peu près sur cette même somme, même certaines un peu plus.

Je rappelle que la fonction publique a un statut, le personnel municipal, comme le personnel des services publics, a un statut, avec un GVT, un glissement vieillissement technicité, avec un point d'indice, même s'il est gelé, il est toujours là. Tous les ans, les personnels, plus ils prennent d'ancienneté dans l'entreprise, dans la collectivité, augmentent leur salaire. Donc de toute façon, même si nous gelions les emplois, si nous gelions la masse salariale, il y aurait toujours une augmentation de la masse salariale. Après, vous dites que nous avons trop de personnel. Quand nous avons du personnel qui est malade, pour x raisons, il faut pouvoir le remplacer, car le citoyen demande à avoir l'utilité des services publics dans la continuité. Si nous ne remplaçons pas le personnel, même si nous le remplaçons, un pour deux, un pour trois, il faut tout de même le remplacer, parce que le travail doit être fait. Je vous dis simplement que sur la masse salariale, effectivement, cela peut paraître énorme, mais nous restons dans les moyennes, et dans les moyennes des collectivités. À titre d'exemple, un hôpital, c'est 70 % voire 80 % du budget pour la masse salariale. »

Monsieur le Maire :

« Avant de redonner pour une dernière prise de parole, la parole à Claude Tibi, je voudrais la prendre, car je n'ai encore rien dit. D'abord, pour corriger ce qu'a dit Monsieur Hakkou, je suis désolé, cela a été dit par le rapporteur, je recommande à l'ensemble des élus qui n'auraient pas lu le rapport de Monsieur Tibi de le lire, car il y a beaucoup de données chiffrées, et des chiffres que nous ne pouvons pas ensuite transformer. À la page 11, Monsieur Hakkou a tout à fait intérêt à lire ce qui va contredire ce qu'il a dit sur la taxe foncière, parce que le propriétaire d'un local d'habitation sur Gonesse en 2020 payait en moyenne 1 022 euros, et à Goussainville, 1 123 euros, il y a 100 euros de plus, c'est un peu plus cher aussi à Villiers-le-Bel, et plus cher encore à Montmorency, 1 352 euros. Nous ne pouvons pas dire que la taxe foncière soit plus élevée à Gonesse que dans des communes voisines. Il y a toujours le sentiment que nous payons trop d'impôts. Je suis atterré par le niveau du débat que nous avons dans ce pays sur la fiscalité. Nous oublions de dire l'essentiel : que la fiscalité est injuste, largement injuste, et qu'il y en a qui échappent à la fiscalité. Évidemment, je ne parle pas de la fiscalité locale particulièrement, mais la fiscalité locale, je l'ai déjà dit, est injuste sur ses fondements, sur ses bases également, et il faudrait la réformer. Cela, nous n'en parlons pas. Comme en politique, évidemment, sous différents gouvernements, sous différentes majorités, il a été décidé de supprimer plutôt des impôts mettant en péril évidemment le principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales, nous devrions, ce serait cela qui serait véritablement novateur, juste et équitable, c'est de réfléchir sur une véritable réforme de la fiscalité locale qui associe l'équité fiscale avec la nécessité pour les collectivités locales de garder la maîtrise de leur budget, et donc de leur fiscalité. Ce serait cela qui serait véritablement un bon niveau de débat politique, que nous n'avons pas. Je m'attriste de voir que d'un côté comme de l'autre, parfois, finalement nous nous contentons de dire : « L'impôt, c'est négatif. » En même temps, nous disons : « Le service public, c'est positif. » Donc si le service public est positif, il faut bien le financer, et le financer par l'impôt, tout au moins en partie, mais l'impôt juste. C'est une première remarque. Finalement, nous sommes dans le discours appauvri qui consiste à vouloir et à demander à la fois le beurre et l'argent du beurre, c'est-à-dire, par exemple, je prends l'exemple que Madame Parsehian a cité il y a un instant de la réforme de la tarification de la restauration scolaire, en disant : « Il était temps de la faire. » Il était peut-être temps de la faire, mais elle coûte 500 000 euros. Donc il est évident que nous ne pouvons pas à la fois demander cela, et dire : « Mais vous devez

aussi baisser les impôts dans le même temps. » Il y a une contradiction. Je voudrais, si nous voulons prétendre à la fois à un bon niveau du débat public local en l'occurrence, et d'autre part à la responsabilité quand nous disons les choses, que nous mesurons à quel point nous en sommes loin aujourd'hui. C'est ma remarque, mais elle est, je pense, fondamentale. Je le pense pour ma part. Monsieur Tibi, rapporteur, pour conclure ce débat. »

Monsieur TIBI :

« Je vais juste répondre à Madame. Je pensais avoir été clair pour la taxe foncière. Effectivement, je suis peut-être un peu plus optimiste que Monsieur le Maire, mais Monsieur le Maire n'a jamais dit qu'il était contre essayer de baisser l'impôt. Et moi, je vous ai dit que je ferai tout pour essayer de diminuer... Mais je n'ai pas dit que je vais réussir, nous ne pouvons pas être présomptueux comme cela, je vais faire le maximum pour essayer d'y arriver, et Monsieur le Maire serait très content que nous y arrivions. Concernant les emprunts, d'abord il faut comprendre que comme j'arrive, je prends, je remercie Monsieur Sabouret, il n'est pas là, mais je le remercie d'avoir dit que c'était transparent.

Effectivement, l'emprunt a augmenté considérablement pendant la période où il y avait énormément de travaux. Je suis arrivé, l'emprunt était comme cela, j'ai été transparent, tout a été mis sur la table. Aujourd'hui, nous avons réussi à stabiliser, vous devriez au contraire me dire : « Bravo, parce que vous aviez annoncé 2 millions d'emprunt supplémentaire, et vous ne les faites pas. » Nous n'avons pas emprunté ces deux millions, cela laisse sous-entendre que nous avons fait des économies, nous avons trouvé une solution. Nous allons continuer dans la même lignée pour essayer de trouver d'autres solutions et diminuer l'emprunt, mais pour cela, il va falloir que vous contribuiez avec nous. Par moment, c'est vrai que c'est désagréable, quand je vois dans les réseaux sociaux les attaques que nous avons, par moment, je ne réagis pas, mais elles me touchent. »

Monsieur le Maire :

« Nous sommes arrivés au terme du débat. Je mets en délibération... D'abord, nous prenons acte du débat, et nous approuvons les orientations budgétaires. La prise d'acte est faite, nous approuvons les orientations proposées par le rapporteur. Qui est pour ? La majorité. Qui est contre ? Il y a le vote sur l'approbation. »

Monsieur SAMAT :

« Nous donnons acte, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire :

« C'est dans le rapport, c'est écrit, vous l'avez lu. Quand je mets au vote, je vous rappelle que nous ne reprenons pas le débat. Je suis donc obligé de reprocher au vote. Nous avons pris acte, et nous approuvons, deuxième temps, les orientations budgétaires proposées par le rapporteur. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

Monsieur YILDIZ :

« Vous ne nous avez pas redonné la parole. »

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir : 20 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 6 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 2 Pour

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : 7 Contre

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Tibi

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires préalable au vote du budget primitif pour 2022 – Budget Annexe Lotissement des Jasmins et **PREND ACTE** des orientations budgétaires de ce budget pour 2022 sur la base du rapport de présentation.

Monsieur le Maire :

« Monsieur Tibi, vous avez les orientations budgétaires du lotissement des Jasmins, en espérant que vous serez, et que tout le monde sera plus court. »

Monsieur TIBI :

« Je vous remercie. Tout le monde connaît ce dossier. Le Conseil municipal est appelé, conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à débattre sur les orientations budgétaires, cette fois-ci sur le budget annexe, lotissement des Jasmins. Depuis plusieurs mois, dans un processus de renouvellement urbain, sur le quartier des Marronniers, afin de lui redonner son attractivité, dans le cadre la ville va réaliser sur une zone située à l'extrémité Nord du quartier des Marronniers une opération d'aménagement foncière sous forme d'un lotissement. Compte tenu de la spécificité, les opérations relatives au lotissement sont retracées au sein d'un budget annexe qui a été créé en 2018. Ce lotissement sera réalisé sur un périmètre qui comprend à la fois un terrain de propriété de la ville et des parcelles à acquérir. Le Conseil municipal a déjà acté l'acquisition par délibération du 16 octobre 2017, pour un montant de 230 000 euros. Ce programme d'aménagement du lotissement comprend la réalisation de vingt lots à bâtir, de surfaces comprises entre 340 mètres carrés et 460 mètres carrés, d'une aire de jeux, d'un terrain de pétanque et d'une construction d'habitations qui sera soumise à une procédure de permis d'aménager et un règlement spécifique qui régira le fonctionnement du futur lotissement. »

Monsieur le Maire :

« Brièvement, Monsieur Cauro pour faire un point sur la partie urbanisme. »

Monsieur CAURO :

« En effet, c'est un projet qui a avancé, mais qui ne se concrétise pas, pourquoi ? Comme je l'ai déjà expliqué en Conseil municipal, nous avons ce terrain à acheter qui appartient à une copropriété, mais la copropriété est l'immeuble qui se trouve juste à côté et les pavillons autour. Il y a soixante copropriétaires, mais en réalité, ce n'est pas une copropriété au niveau juridique, c'est une indivision, cela veut dire que nous étions obligés de signer individuellement avec les soixante personnes, bien qu'elles avaient délibéré pour nous vendre. Aujourd'hui, nous avons signé avec cinquante-cinq personnes, il nous reste cinq cas compliqués, qui sont des successions, qui ont créé des indivisions dans l'indivision, et également une saisie immobilière qui bloque. C'est pour cela que nous avons lancé au mois de juin, nous avons demandé au Conseil municipal de nous autoriser à faire une démarche de déclaration d'utilité publique. Maintenant, il faut que nous lancions la démarche, cela prend à peu près un an. Sur l'année 2022, les choses ne vont pas encore bouger, j'espère que nous aurons fini, que nous aurons la déclaration d'utilité publique et les dernières expropriations de part, je rappelle que ce sont des parts d'indivision, puisque personne n'habite là-dessus, pour la fin de l'année 2022. »

Monsieur le Maire :

« C'est un point fait. Vous êtes informés. Je vous propose de prendre acte et d'approuver. »

Monsieur SAMAT :

« Monsieur le Maire, une petite question : prévoyez-vous de consulter les copropriétaires en début d'année, de ce que j'ai compris ? Prochainement ? Au mois de janvier ? »

Monsieur le Maire :

« Il n'y a pas de copropriétaires. »

Monsieur CAURO :

« Non, ils ont été consultés, nous avons fait plusieurs réunions au moment de l'achat. Ils avaient voté l'achat, sauf qu'au moment où nous avons acheté, nous nous sommes aperçus que ce n'était pas une copropriété, mais une indivision. Aujourd'hui, sur soixante, il y en a cinquante-cinq qui ont signé, il nous reste les cinq cas difficiles à régler. Après, quand nous en serons au permis d'aménager, nous pourrons faire une réunion avec les riverains pour leur présenter le projet. »

Monsieur le Maire :

« Évidemment, à ce moment-là, mais il faut que nous ayons maîtrisé totalement le foncier pour avancer. C'est bloquant, il faut le reconnaître. Nous avons pris acte, nous délibérons pour approuver les orientations budgétaires sur les Jasmins. Qui est pour ? Unanimité. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Cauro

DÉCIDE l'incorporation de biens vacants et sans maître concernant des lots de copropriété au sein de deux ensembles immobiliers sis 56-58 rue Galande et 27 rue de l'Hôtel Dieu.

Monsieur le Maire :

« Monsieur Cauro, vous gardez la parole sur l'incorporation de biens vacants et sans maître. Nous sommes au 56-58 Rue Galande et au 27 rue de l'Hôtel Dieu. »

Monsieur CAURO :

« Merci, Monsieur le Maire. Ces deux copropriétés font partie de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat pour les copropriétés dégradées que nous avons lancée il y a quatre ans, c'est la dernière année. Les copropriétés dégradées sont des copropriétés où il y a un certain nombre d'impayés, des impayés importants qui empêchent la copropriété de fonctionner, de faire les travaux nécessaires. Nous avons dans ces deux copropriétés des lots qui n'appartenaient à personne, sur le 56-58 rue Galande, il y a deux lots qui correspondent à un appartement, une dépendance. L'appartement a été annexé par un propriétaire, mais il ne lui appartient pas. Sur le 56 rue Galande, nous sommes dans un immeuble très dégradé où aujourd'hui nous envisageons, nous avons délibéré dans une précédente réunion sur l'intervention de CDC Habitat pour restructurer les copropriétés dégradées, voire faire une opération de renouvellement urbain. Le bâtiment ne présente pas de caractère patrimonial aujourd'hui, il semble en très mauvais état, les diagnostics n'ont pas été faits, donc la Ville est déjà rentrée dans la copropriété, et cela permet de prendre la propriété sur ces deux lots qui n'appartenaient plus à personne. Au 27 rue de l'Hôtel Dieu, nous sommes face à une copropriété qui présente de gros problèmes de fonctionnement, qui est incapable de mener des études, des diagnostics dans le cadre de l'OPAH CD. C'est une copropriété qui est en centre-ville, à proximité immédiate de l'église, qui est depuis cinq ans sous administrateur judiciaire, qui a déjà été incluse dans les précédentes OPAH, opération de programme et d'amélioration de l'habitat, mais sans succès. Aujourd'hui, il y a des travaux importants à faire, tant pour améliorer les conditions d'habitabilité que les conditions de salubrité et de sécurité. Nous envisageons, puisque l'OPAH CD va se terminer à la fin de l'année, de prendre ensuite un volet plus coercitif par l'engagement d'une opération peut-être de restauration immobilière. Nous pouvons prendre davantage pied dans ces deux copropriétés. Lorsqu'un immeuble n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières n'ont pas été acquittées de plus de trois ans, cet immeuble est susceptible d'être présumé sans maître au titre de l'article 713 du Code civil, il peut alors être incorporé dans le domaine privé de la commune où il est situé. Une recherche au service de publicité foncière a été faite pour chaque lot de copropriété. Après avis de la commission communale des impôts directs, un arrêté du Maire a été pris. La commune a publié et a affiché cet acte et l'a notifié aux représentants de l'État dans le département. Aucun propriétaire ne s'est fait connaître. L'immeuble est présumé sans maître, et la commune peut maintenant, par délibération, l'incorporer dans le domaine communal. La présomption de vacance a été constatée, vous avez le numéro de l'arrêté préfectoral, l'avis de la CCID. Puisqu'aucun propriétaire ne s'est fait connaître, nous vous demandons aujourd'hui de délibérer pour incorporer ces biens dans le domaine privé communal, je rappelle, au 56-58 rue Galande, il s'agit d'un appartement et d'un cabanon. Sur le 27 rue de l'Hôtel Dieu, il s'agit de trois caves et d'un parking. Merci d'autoriser Monsieur le Maire à prendre l'arrêté qui incorporera ces lots dans le domaine privé communal. »

Monsieur le Maire :

« Nous allons ainsi considérablement enrichir notre patrimoine immobilier. Nous avons bien compris la nécessité, tout cela a bien été expliqué. Y a-t-il des interventions ? Il n'y a pas d'interventions, donc nous délibérons. Qui est pour ? La majorité. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention de l'opposition. »

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir : 20 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 6 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 2 Pour

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : 7 Abstentions

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Cauro

APPROUVE le Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales (C.R.A.C.L.) de la ZAC du Centre Ancien pour l'année 2020.

Monsieur le Maire :

« Nous avons deux présentations de comptes rendus annuels, le premier est celui de la ZAC du Centre Ancien. »

Monsieur CAURO :

« Il s'agit de la ZAC du Centre Ancien, c'est le dernier compte rendu annuel de la ZAC du Centre Ancien, puisque nous avons délibéré cette année pour mettre fin à cette ZAC qui est complètement terminée. Chaque année l'aménageur doit rendre compte de son activité. Pour mémoire, la ZAC du Centre Ancien a constitué en la réalisation d'un espace public autour du Pigeonnier de Garlande, la réhabilitation du Pigeonnier, la réalisation d'une place tout autour, la constitution d'un front urbain, l'implantation également d'opérations de logements avec la construction de 113 logements par NEXITY et la construction par la Maison du CIL de 32 logements. Le résultat de clôture de cette opération s'élève à 25 815 euros, dont 70 % seront reversés par le concédant au bénéfice de la collectivité, conformément à l'article de concession. Nous avons délibéré au mois de septembre, il nous reste à acquérir la parcelle AM169 qui est un petit bout de la place, qui est restée propriété de GPA et que nous allons acquérir à l'euro symbolique, nous avons délibéré au mois de septembre. Il vous est demandé d'approuver ce compte rendu. »

Monsieur le Maire :

« Il n'y a pas de remarques, pas d'interventions, nous délibérons pour approuver le compte rendu. Qui est pour ? Unanimité. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Cauro

APPROUVE le Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales (C.R.A.C.L.) de la ZAC Multisites pour l'année 2020.

Monsieur le Maire :

« Le deuxième compte rendu concerne la ZAC Multisites. »

Monsieur CAURO :

« C'est la ZAC Multisites. J'ai oublié de dire que GPA, qui est l'aménageur, est venu en commission de l'aménagement urbain et de la transition écologique pour présenter les deux rapports, à la dernière réunion du 30 novembre. La ZAC Multisites est une ZAC qui existe depuis le 8 février 2005, qui avait été signée avec l'EPA Plaine de France qui est devenue GPA. La ZAC Multisites a eu beaucoup de réalisations, je rappelle : rue de Paris, la rénovation de la rue de Paris, les immeubles du Point-du-Jour, l'îlot Durand-Raucher, le secteur Saint-Blin à la Madeleine. En 2020, il y a eu la livraison de l'immeuble Demathieu Bard, des 72 logements, ainsi que de la crèche municipale, et il y a en cours le lotissement communal de la Madeleine où il y a vingt lots qui ont été

commercialisés. Le lotissement a pris du retard d'une part par la crise du Covid. Aujourd'hui, dans le rapport il est présenté ce qu'il s'est fait en 2020. Il y a un avenant pour prolonger d'un an la ZAC Multisites, puisqu'elle devait se terminer au 31 décembre, mais à ce jour le lotissement n'est pas terminé, des maisons sont en construction, et d'autres n'ont pas encore commencé à être construites, puisque des terrains ont été commercialisés un peu plus tard, il y avait eu un problème de TVA qui avait retardé les cinq derniers terrains. En outre, il reste sur la ZAC Multisites trois propriétés qui sont aujourd'hui à GPA, mais si la ZAC se termine, elles devraient revenir à la mairie : l'ex-coiffeur qui se trouve au 61 rue de Paris, à l'angle, à côté du Double 6, nous en avons parlé en Conseil suite à une question de l'opposition qui demandait ce que nous prévoyions, je vous avais indiqué que nous étions en train de travailler sur un projet de renouvellement de l'angle avec la création d'une brasserie, en réhabilitant la Maison Richebois qui est la maison de style ancien. Il reste également une propriété sur l'îlot Point-du-Jour à côté du garage. Là aussi, nous travaillons actuellement avec des promoteurs de façon à ce qu'ils puissent racheter cette parcelle, la maison qui se trouve à côté du garage qui a été préemptée il y a quelques années, et ils sont en train de négocier avec le garage. Il y a enfin l'îlot central qui se trouve rue Général Leclerc, le 12 et le 14 rue Général Leclerc qui ont été démolis. Nous sommes sur un projet qui a avancé avec I3F, qui va faire du renouvellement urbain sur ce côté de la rue Général Leclerc et de la réhabilitation de l'autre côté. I3F va racheter directement à GPA. L'objet des travaux en ce moment, c'est de faire que ce soit des promoteurs qui rachètent pour que la ville ne soit pas obligée de racheter ces lots. La prolongation n'a pas de conséquences financières pour la ville, donc nous vous demandons d'approuver le compte rendu annuel de la ZAC pour l'année 2020, nous sommes fin 2021, mais nous parlons de 2020, et d'approuver le projet d'avenant numéro 9 qui permet une prolongation d'un an de la ZAC. »

Monsieur le Maire :

« Y a-t-il des interventions ? Madame Pequignot. »

Madame PEQUIGNOT :

« J'ai quelques questions, Monsieur Cauro, par rapport à ce projet. Si je comprends bien ce que vous venez de nous dire, nous venons d'apprendre que nous envisageons de réaliser un bâtiment par la société I3F sur la parcelle qui a été mise à nue côté rue du Général Leclerc. Je n'ai nullement, et je ne pense pas que mes collègues aient souvenance que ce projet, jusqu'à présent, ait été présenté au Conseil municipal. Moi, je viens de l'apprendre ce soir. Maintenant, pareil pour l'îlot Mairie, comme vous venez de le dire, et l'îlot Point-du-Jour. Si c'est effectivement le cas, normalement, ce sont des choses qui ne se font pas, nous devrions au moins être tenus au courant par rapport à tous ces projets. Il est surprenant aussi de constater que par rapport à ce que vous venez de dire, les six lots à bâtir sur les vingt et un n'ont pas été commercialisés à la Madeleine. Or, nous le savons tous dans cette ville, ce besoin de logements dans nos secteurs, nous l'avons tous, surtout si nous pouvons construire, je ne vois pas pourquoi nous n'irions pas plus en fait... Nous nous disons simplement que la ville a fait le choix de sélectionner les acheteurs, elle-même, selon des critères qui aujourd'hui nous échappent selon la présentation que vous venez de nous faire. Je voudrais ce soir vous demander : à quoi jouons-nous ? Nous avons l'impression d'être dans un blocage d'opérateurs immobiliers, où nous bloquons en fait des projets simplement pour des opérations faciles que nous avons aujourd'hui, et avec la présentation que vous venez de vous faire. Merci, si vous pouvez m'apporter quelques éclaircissements. »

Monsieur CAURO :

« Il n'y a pas de blocage ni de manque de transparence. Bien évidemment, l'exécutif essaie de travailler aujourd'hui pour trouver des solutions, avec I3F, aujourd'hui, nous avons retenu I3F, mais le projet n'est pas encore fait, car ils viennent de sélectionner leur architecte. Quand le projet sera conçu, nous vous le présenterons. Aujourd'hui, ils sont en train de travailler sur un projet, ils ont pris des engagements vis-à-vis de la ville, ils ont même acheté sur certaines parcelles directement au propriétaire, donc ils sont bien impliqués, mais aujourd'hui, nous ne pouvons pas vous présenter encore un projet puisqu'il n'est pas encore défini. Sur l'îlot Mairie et l'îlot Point-du-Jour, c'est la même chose. Si vous avez lu le rapport, plusieurs promoteurs ont été sélectionnés, ils font des propositions. En fait, ce n'est pas si facile que cela, car dans le centre-ville le foncier coûte très cher, et les promoteurs veulent équilibrer leur opération, s'ils achètent très cher, ils veulent faire beaucoup de logements. Or la ville, d'abord, n'a pas des droits à

construire indéfinis, vous savez que les droits à construire sont limités, et nous n'allons pas créer des cités pour qu'ils soient en équilibre. Donc nous avançons, ce sont des négociations, et elles avancent lentement. En ce qui concerne les six lots, ce n'est pas que nous n'avons pas voulu les commercialiser. Il y a eu un problème de TVA, puisque le lotissement de la Madeleine est situé à 300 mètres d'un quartier politique de la ville, donc à ce titre il bénéficiait d'une TVA réduite à 5,5. Il se trouve que les cinq lots qui sont en face de l'immeuble Demathieu Bard, qui sont le plus loin, dépassent les 300 mètres et que les services fiscaux n'ont pas voulu appliquer la TVA à 5,5. Les gens devaient payer 20 % de TVA, nous avons bloqué l'achat justement parce que nous avons voulu négocier avec les services fiscaux, c'est pour cela que nous avons pris du retard. Nous avons attendu très longtemps la réponse des services fiscaux qui finalement nous ont dit non, la ville en définitive a décidé, pour ne pas que les cinq personnes qui achetaient ces lots soient défavorisées par rapport aux autres, de prendre la différence par le biais... GPA les vend finalement TTC au même prix, mais hors taxes, un peu moins cher. Cela rentre dans le bilan de la ZAC. Justement, nous n'avons pas voulu que cinq personnes soient défavorisées par rapport aux autres, c'est pour cela que nous avons pris du retard. »

Monsieur le Maire :

« Je pense que c'est clair. Je vous propose de prendre acte et en même temps d'approuver ce rapport de Monsieur Cauro. Qui est pour ? Unanimité. Merci. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Cauro

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant n° 9 au Traité de Concession d'Aménagement (TCA) de la ZAC Multisites.

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Barfety

PREND ACTE du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les réseaux de Communication (SIPPEREC) pour l'année 2020.

Monsieur le Maire :

« Monsieur Barfety, pour le rapport d'activité pour le SIPPEREC. »

Monsieur BARFETY :

« Merci, Monsieur le Maire. C'est aussi un rapport pour l'année 2020, qui nous a été transmis par SIPPEREC, c'est-à-dire le syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et réseaux de communication, transmis début novembre 2021, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il doit être présenté en Conseil municipal. Ce rapport d'activité est disponible en version papier à la mairie ou téléchargeable. Comme vous le savez, le SIPPEREC dispose de quatre compétences : électricité, énergie renouvelable, numérique, véhicules électriques. La ville de Gonesse est adhérente pour la compétence énergie renouvelable. Sur les énergies renouvelables, ce qui a été fait du côté du SIPPEREC, c'est une compétence d'accompagnement des collectivités pour la production d'électricité par exemple photovoltaïque sur les bâtiments publics, aussi la géothermie, ce qui ne nous concerne pas puisque nous avons notre propre syndicat avec Villiers-le-Bel, des projets aussi d'hydrogène, et enfin la maîtrise de la consommation d'énergie. Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer, de prendre acte de ce rapport d'activité, et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce rapport 2020. »

Monsieur le Maire :

« Merci. Y a-t-il des questions, des interventions sur le rapport du SIPPEREC ? »

Monsieur YILDIZ :

« Une question très rapide, Monsieur le Maire. Combien nous coûte l'adhésion au SIPPAREC, par an ? »

Monsieur le Maire :

« C'est une bonne question. C'est une excellente question, elle ne coûte pas cher, mais je n'ai pas le chiffre en tête. Je ne pense pas que nous puissions le trouver tout de suite, nous vous le donnerons pour votre curiosité personnelle. Je vous propose que nous approuvions, hormis cette demande, cette présentation de Monsieur Barfety. C'est une prise d'acte, il faut m'autoriser à signer tous les documents, il doit y en avoir beaucoup à signer sur ce rapport. Puisqu'il faut m'autoriser, votons. »

Monsieur le Maire :

« C'est juste une prise d'acte. C'est évident qu'il faut derrière autoriser si nous prenons acte, cela découle de source, donc ce n'est pas un vote. Nous avons pris acte. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Barfety

PREND ACTE du résultat de l'étude sur le Schéma Directeur Cyclable.

Monsieur le Maire :

« Très bien, voilà exposé l'essentiel, sujet, évidemment important pour le territoire et la population, en tout cas, on constate que si on a beaucoup de pistes cyclables, il y a encore peu de vélos sur les pistes cyclables, mais beaucoup de gens qui s'y promènent à pied, ou qui font du jogging, pourquoi pas... s'il y avait des vélos, ça serait bien. En même temps, on constate s'il y a du vélo, qu'il y a des aménagements complémentaires à faire : du stationnement vélo... d'où les propositions de ce plan. Qui souhaite intervenir ? Pas d'intervention, les propositions qui sont faites par le rapporteur, la délibération d'aujourd'hui, c'est de faire connaître notre intention, la faire connaître à la Région qui finance, au Département, le travail sur le plan triennal, ce sont les modalités qui ont été proposées par Monsieur Barfety, un groupe de travail ouvert et participatif, donc, à ceux qui le souhaitent, élus, je dis bien élus, et donc, ouvert aussi aux habitants eux-mêmes cyclistes ou pas cyclistes. On constituera ce groupe ultérieurement à la séance. Nous délibérons. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Barfety

ÉMET un avis favorable à la demande d'enregistrement ICPE déposée par la société Demathieu Bard Construction en vue d'exploiter une plateforme de tri/transit de matériaux d'excavation du Grand Paris Express – ligne 17 sur le territoire de la commune, Chemin de Gonesse à Villepinte.

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame Hennebelle

PROCÈDE à la modification du tableau des emplois.

Monsieur YILDIZ :

« Rapidement, Monsieur le Maire, juste une remarque, tout à l'heure, on a parlé de la masse salariale, les effectifs, le nombre d'agents a augmenté entre 2017 et aujourd'hui puisqu'on était en dessous de 600 agents et aujourd'hui on est au-dessus de 600 agents. Donc, il n'y a pas simplement un problème de masse salariale liée aux cadres, aux emplois... aux règles de la fonction publique, mais aussi au nombre d'agents. Là, on crée un poste supplémentaire du logement, je ne conteste pas l'utilité de ce poste, mais je

veux simplement faire remarquer que l'on est sur une tendance haussière sur le nombre d'agents et qui encore une fois est au-dessus de la moyenne nationale. »

Monsieur le Maire :

« Alors, c'est un sujet intéressant qui mérite qu'on s'y arrête deux minutes, mais qui rejoint le débat de tout à l'heure. C'est de dire à un moment où il y a beaucoup de demandeurs de logement : 1 800 qui attendent un logement à Gonesse, on parle de logement locatif. Et donc, ça, c'est la réalité et d'un autre côté, il y a un service logement qui a besoin de renfort. Si on veut mieux prendre en compte la demande des habitants, que doit-on faire ? Ne pas créer un emploi, parce qu'effectivement, incontestablement, ça a un impact sur la masse salariale. C'est là le débat finalement, sur les finalités du service public et du service public local. Et donc, vous venez de dire que vous ne contestez pas la nécessité, c'est ce que j'ai compris, de la création de cet emploi. Donc, si on ne la conteste pas, dans un deuxième temps, forcément, il faut qu'on assume son coût. C'est évidemment incontournable. Donc, ça renvoie au débat budgétaire, sur les orientations budgétaires que nous avons eues et ça renvoie le mois prochain au vote du budget 2022. Une remarque, mais j'ai bien noté que vous êtes plutôt favorable à la création de ce poste ? »

Monsieur YILDIZ :

« Oui, mais vous avez bien compris parce que vous comprenez très bien que j'étais dans une remarque d'ordre générale. C'est-à-dire qu'évidemment, vous avez, en permanence, de nouveaux besoins et la nécessité de recruter et de faire évoluer les services, mais si vous créez systématiquement, à chaque fois un nouveau poste sans jamais en supprimer, dans ce cas, allez 1 500 ou 3 000 ou 10 000 agents... vous voyez, je prends volontairement... c'est pour montrer, je veux dire, le caractère absurde ou du moins limité de ce raisonnement aussi. On ne peut pas en permanence créer de nouveaux postes, ce n'est pas la vocation première d'une collectivité. Il faut trouver un juste milieu. Et je fais simplement remarquer, mais en 2017, la Ville était bien gérée, Monsieur le Maire ? Vous étiez déjà en poste, mais nous étions, quand même en dessous de 600 agents, aujourd'hui, on est bien au-dessus de 600 agents. »

Monsieur le Maire :

« Mais alors, ce que vous venez de dire, c'est-à-dire qu'on ne peut pas créer des postes en permanence, je le dis moi-même aux services et certains m'entendent le dire. Vous n'êtes pas là pour l'entendre, mais je le dis. Bien évidemment, c'est aussi... ça fait partie de ma responsabilité. Mais à un moment, cette demande que l'on traite aujourd'hui, elle est faite depuis déjà un certain temps. Et donc, pendant longtemps, Monsieur Cauro le sait, qui est en charge du logement, j'ai dit : « Ben non », et puis, à un moment, il faut se rendre compte qu'il faut quand même faire l'effort. Et donc, là, j'ai résisté, il peut en être témoin, ce n'est pas que je lâche, c'est que simplement, il y a une nécessité. Il y a un moment, il y a des réalités objectives. Donc, rien n'est tout à fait simple, et ça fait partie de l'arbitrage qu'il faut rendre et qui fait partie aussi de la responsabilité de gestion. Donc, maintenant, s'il y a des postes à supprimer, moi, je veux bien qu'on me dise : « Tiens, là, vous pourriez supprimer tel ou tel poste ». Je ne sais pas si c'est au sport, à la culture, à l'éducation, par exemple, on pourrait évidemment, se dire comme on le rappelait tout à l'heure qu'il y avait une ATSEM par classe. Ça fait soixante postes, dans beaucoup de villes, vous avez une ATSEM par école ou une ATSEM pour deux classes. Donc, par exemple, imaginons, parce que c'est ça qu'il faut regarder, en responsabilité et faire la balance entre le service public local, que l'on veut offrir, l'offre de service public et puis son coût. Mais en même temps, c'est un vrai sujet. Donc, si sur les ATSEM, on disait : une ATSEM pour deux classes de maternelle ça serait suffisant, on peut avoir le débat. On ne va pas l'avoir ce soir évidemment, on économiserait trente postes. Ce sont simplement des réflexions... Très bien, après ce court débat, mais qui fait réfléchir, je propose de délibérer sur la proposition de Madame Hennebelle. On note bien l'unanimité, on se retrouvera dans le vote du budget quand il faudra parler de masse salariale dans quelques semaines.

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame Hennebelle

DÉTERMINE les ratios d'avancement de grade pour l'année 2022.

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame Hennebelle

FIXE les modalités de recrutement et de rémunération des agents recenseurs dans le cadre du recensement rénové de la population 2022.

Monsieur le Maire :

« Très bien, y a-t-il des interventions sur le sujet ? Je précise, j'informe le Conseil municipal, que moi, je ne signerai cet arrêté nommant les agents recenseurs, que lorsque que l'INSEE m'aura répondu à une lettre que je leur ai adressée il y a un an et qui est restée sans réponse, demandant des explications de leur part sur les résultats qu'ils enregistrent dans ces recensements partiels qu'ils enregistrent année après année, depuis une dizaine d'années. On est à la veille d'un recensement, qui aura lieu en 2022, donc, on a un peu de temps. Mais tant que je n'aurai pas signé l'arrêté, il ne sera pas signé, car je trouve inacceptable que la Direction régionale de l'INSEE ne réponde pas aux Maires. Ce n'est pas parce que la Direction régionale de l'INSEE qui nous concerne est à Rouen. Pour autant, ce n'est quand même pas le bout du monde et on n'a pas eu de réponse. C'est un sujet important, bien évidemment, et on peut parfois... je ne suis pas le seul Maire à m'étonner de... Beaucoup de Maires s'interrogent sur la fiabilité des opérations de l'INSEE que nous contribuons à financer, comme vous le remarquez. C'était une information que je voulais vous faire. »

Monsieur HAKKOU :

« Est-ce qu'on prend le risque qu'il n'y ait pas d'obstruction. »

Monsieur le Maire :

« Est-ce que j'ai parlé de prendre un risque, là ? Je n'ai pas dit que je prenais un risque, le recensement se fera, mais il faut quand même qu'a minima, il y ait des réponses qui soient données. C'est rarement vu, qu'on ne réponde pas à un Maire qui pose des questions et qui demande une expertise sur les chiffres qui lui sont fournis. Ne mélangeons pas les sujets, je signerai l'arrêté, évidemment, et le recensement est pour 2022, ce n'est pas pour la semaine prochaine. »

Madame CAUMONT :

« Juste une remarque par rapport à ça : sincèrement, ce travail-là, le résultat est faussé par deux choses. C'est faussé parce que les gens, parfois, ne répondent... On prend toujours... pendant cinq ans on prend les mêmes personnes, on revient sur le même quartier, les mêmes adresses et c'est faussé, parce qu'on sait très bien qu'il y a des appartements, où c'est surpeuplé et personne ne va chercher vraiment le nombre d'habitants sur notre Ville. Et on a eu, par le passé, parce que j'avais en charge l'État Civil, donc, on a eu des réunions au niveau de la préfecture et on n'était pas les seules à avoir dit notre mécontentement et puis la fausseté de ces enquêtes. On n'est pas la seule ville qui l'avait précisé au Préfet. »

Monsieur le Maire :

« Le recensement, soyons rassurés, aura lieu, mais il faut qu'il ait lieu après explications qui nous soient faites sur ces opérations. Délibérons. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Lory

DEMANDE le renouvellement des licences d'entrepreneur de spectacles et **DÉSIGNE** le porteur des licences.

Monsieur LORY :

« Merci Monsieur le Maire, depuis une ordonnance de 1945, amendée en 1999, est entrepreneur de spectacle vivant, toute personne qui exerce une activité d'exploitation de lieux de spectacle, ce qui est le cas de la Ville de Gonesse, qui organise plus de six représentations par an. Cette activité est soumise à déclaration préalable et à l'obtention d'une licence. Cette licence est personnelle et incessible, bien évidemment. Il y a trois catégories de licences qui existent, la première catégorie est pour les exploitants de lieux de spectacle aménagés, la salle Jacques Brel par exemple, ou la Micro-Folie à la Maison des habitants Louis Aragon, la licence de deuxième catégorie est attribuée à tout producteur de spectacles, pour ce qui nous concerne, la maison des arts et la licence de troisième catégorie, pour tout diffuseur de spectacles, c'est le cas de la Ville pour des arbres de Noël notamment.

Donc, il est nécessaire de désigner au sein de la Ville, une personne morale qui est titulaire de cette licence et une personne physique.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer et de désigner : Monsieur le Maire Jean-Pierre Blazy en qualité de personne morale et de désigner Madame Julie Chene du service de la DAC comme personne physique qui remplit l'ensemble des conditions de compétence et d'expérience professionnelle en tant que personne physique porteuse de la licence. »

Monsieur le Maire :

« Merci, Monsieur Lory. Je pense que l'on sera rapidement d'accord avec votre proposition. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Lory

APPROUVE l'adhésion au service « RGPD » du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne Île-de-France et la nomination d'un délégué à la protection des données (DPD).

Monsieur le Maire :

« Vaste sujet. »

Monsieur LORY :

« Merci Monsieur le Maire, donc, là, le RGPD ou Règlement Général sur la Protection des Données est un règlement qui est rentré en vigueur en 2018 et qui s'applique à tous les pays de l'Union Européenne. Et qui a pour but d'élever le niveau de sécurité concernant toutes les données personnelles. Pour atteindre cet objectif, la réglementation européenne vise à renforcer les droits des personnes et donc, incite tous les acteurs traitant des données à être plus vigilants. Les collectivités territoriales sont concernées, tout comme les entreprises. Et ce règlement impose : de nommer un délégué à la protection des données ; d'établir une cartographie de tous les traitements, flux et circuits de données personnelles ; de mettre en place un plan d'action pour mettre en conformité les traitements qui ne le sont pas ; de tenir à jour un registre des traitements ; de prendre en compte la protection des données personnelles dès la création d'un traitement ou d'un service. Concrètement, l'objectif est de minimiser, autant que possible, la collecte de données personnelles nécessaires à la finalité du service, de déterminer la durée de conservation des informations et de préparer les mentions d'information auprès des personnes. Je rappelle qu'une donnée personnelle est toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable aussi bien un nom et prénom, ou un numéro de téléphone, un numéro de client, etc. Le Centre de Gestion Interdépartemental de la Grande Couronne d'Île-de-France, à l'instar de nombreux centres de gestion offre la possibilité de mettre son expertise au service des collectivités et de mettre aussi du personnel à disposition.

Dans ce cadre, les missions d'un délégué sont multiples : rédiger le registre des activités de traitement ; documenter la conformité de la collectivité ; conseiller et sensibiliser les collectivités et les agents sur leurs obligations et d'accompagner les collectivités dans les évolutions réglementaires. La mise en conformité avec les obligations légales représente un travail important qui suppose des ressources internes importantes que la Ville, aujourd'hui, n'a pas en son sein, il est donc proposé de faire appel à ce centre de gestion. L'intervention de ce centre de gestion auprès d'une collectivité est évaluée financièrement, pour Gonesse, pour un contrat de trois ans, qui vous est proposé serait de 22 000 € la première année, puis 11 500 € les années suivantes.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer et d'approuver l'adhésion de la Ville au service RGPD du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne d'Île-de-France pour une mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale ; d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention permettant d'intervenir entre le centre interdépartemental et la Ville. »

Monsieur le Maire :

« Voilà qui est clair Monsieur Lory. Des interventions ? Pas d'intervention. Nous délibérons. Unanimité, la RGPD fait fureur ! »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Touil

ÉMET un avis favorable en vue d'une demande de dérogation au repos dominical de certains commerces pour 2022.

Monsieur le Maire :

« Nous passons, Monsieur Touil à l'avis qu'il faut donner sur les demandes de dérogation au repos dominical, c'est chaque année. Vous avez la parole. »

Monsieur TOUIL :

« Merci Monsieur le Maire, par courrier en date du 12 mai 2021, du 7 juillet et du 23 juillet 2021, la Ville de Gonesse a été sollicitée par les enseignes : Picard, Renault Dacia, Lidl, pour une dérogation au repos dominical pour l'année 2022.

L'article L 3132-26 du Code du travail dispose en effet, que dans les établissements de commerces de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés pour chaque commerce de détail par décision du Maire prise après avis du Conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder 12 par année civile, la liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante. Lorsque le nombre de ces dimanches excèdent 5 la décision du Maire est prise aussi après avis conforme de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale dont la commune est membre. À défaut de délibération, dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable. Plusieurs commerces du territoire ont transmis à la collectivité, leur demande de dérogation au repos dominical, je l'ai dit, Picard, Renault Dacia et Lidl, mais également le magasin Leclerc ainsi que l'ensemble des enseignes présentes dans la galerie marchande. Il est précisé que la ville a effectué une consultation auprès des associations de commerçants, des représentants des grandes surfaces et des organisations syndicales, pour déterminer les périodes d'ouverture dominicale les plus adéquates. Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer et de donner avis favorable au titre de l'année, pour tous les magasins que j'ai cités. »

Monsieur le Maire :

« Le débat s'ouvre et on lance ce sujet qui passionne tout le monde. Monsieur Yildiz est le premier à avoir levé la main. »

Monsieur YILDIZ :

« Une remarque : je constate que le magasin Lidl et les commerces autour de la ZAC Entrée Sud, ont demandé seulement 5 dimanches, ce qui correspond à la limite avant d'être obligé de solliciter l'avis de l'EPCI, en revanche, Leclerc et tous les commerces du centre commercial, en ont demandé 8. Est-ce qu'il y a eu un traitement égalitaire entre les différents commerces ? Pour faire simple, est-ce que Lidl et les commerces autour,

sont informés de la possibilité pour eux de solliciter plus de 5 dimanches. Sont-ils au courant de la possibilité d'en solliciter davantage pour les traiter de manière équitable, tous ?

Monsieur le Maire :

« Je rappellerai simplement à Monsieur Yildiz, que nul n'étant censé ignorer la loi, ils doivent la connaître. »

Monsieur TOUIL :

« L'ensemble des enseignes est informé que les commerces ont droit à 12 dimanches. Après, ce sont eux qui font leur choix. Généralement, ils choisissent le mois de décembre, parce que pour eux, c'est un mois important, surtout pour l'alimentaire, pour les cadeaux... Leroy-Merlin sait exactement, mais Leroy-Merlin est déjà ouvert le dimanche, donc il a moins de difficultés. Pour les autres, chaque commerce étant libre dans un maximum de 12, ce sont eux qui choisissent. Leclerc et la galerie marchande en choisissent 8, ils prennent le mois de décembre et ils prennent certains dimanches dans l'année qui leur paraissent plus intéressants commercialement. Parce que derrière ça, il y a aussi le fait d'avoir à payer une masse salariale supplémentaire pour les employés qui travaillent, mais ils sont tout à fait informés. »

Monsieur YILDIZ :

« Si j'ai bien compris, vous avez fait une liste de dimanches susceptibles... »

Monsieur TOUIL :

« Non, non, la liste de dimanches est choisie par les commerçants. Nous, on n'impose aucune date, on attend qu'ils fassent la demande et les dates annoncées ce sont des dates qui ont été données par les commerçants. »

Monsieur YILDIZ :

« J'ai bien compris. Ma question était... »

Monsieur le Maire :

« Attendez, vous n'avez pas la parole, si vous avez bien compris, c'est parfait. Mais on n'en avait pas l'impression. Moi, par contre j'ai bien compris la réponse de Monsieur Touil qui est claire. Y a-t-il encore besoin de discuter là-dessus ? Oui, ou non ? Monsieur Yildiz ?

Monsieur YILDIZ :

« Donc, vous ne faites pas, vous, de liste de dimanche que vous... non, d'accord, très bien. »

Monsieur le Maire :

« Ce n'est pas légal ça. »

Monsieur TOUIL :

« Sur le rapport, il est marqué que les commerçants nous ont adressé des courriers pour demander des dérogations aux dimanches. Ils ont le droit jusqu'à 12, il y en a qui en prennent 5, il y en a qui en prennent 8 et par exemple, vous prenez Picard, il est ouvert le dimanche matin. Donc, là, il demande à ouvrir, en plus, le dimanche après-midi. Lidl, c'est le dimanche matin, pareil pour le dimanche après-midi. Mais ce sont eux qui choisissent les dates. Nous, on accepte, par délibération du Maire et du Conseil municipal, la dérogation. »

Monsieur le Maire :

« Le principe uniquement, et c'est sur le principe que je voudrais qu'on s'exprime maintenant. Qui souhaite s'exprimer sur le principe ? Madame Hennebelle. »

Madame HENNEBELLE :

« Elues communistes, nous nous sommes toujours prononcées par un vote négatif sur cette délibération et nous continuerons à le faire tant son application va à l'encontre de notre vue d'une société faite pour l'humain et non pas le profit.

Nous ne pensons pas, comme Emmanuel Macron, alors ministre de l'économie, que l'ouverture plus fréquente des commerces le dimanche soit une avancée sociale. D'ores et déjà près de 5 millions de Français travaillent habituellement le dimanche et 3 millions

occasionnellement parce que leur fonction est nécessaire à la vie collective, la sécurité, le transport, la santé. Les arguments économiques avancés par ceux qui y sont favorables ne tiennent pas pour nous. Le commerce, c'est une affaire de revenus disponibles. Or, le pouvoir d'achat se réduit de plus en plus. Les salaires n'augmentent pas, par contre, les prix des produits de la vie quotidienne, eux, flambent : électricité, gaz, essence... au point que même le gouvernement, vient de décider de verser une prime énergie aux plus défavorisés. Alors, c'est mathématique, ce qui ne peut pas être dépensé la semaine ne le sera pas plus le dimanche. En considérant les petits commerces si importants pour le dynamisme des centres-villes, ces ouvertures supplémentaires ne pourront qu'aggraver leurs difficultés. Ils sont déjà en difficulté et ces ouvertures supplémentaires ne pourront que réduire encore leur chiffre d'affaires et leur clientèle. Car ces clients qui, lors d'annonces de nouveaux centres commerciaux se mobilisent, manifestent contre ces ouvertures, mais si ce magasin est ouvert le dimanche, ils s'y rendront. Le volontariat des salariés est mis en avant, mais ont-ils réellement le choix ? Croire que les salariés vont de gaieté travailler le dimanche et être ainsi en décalage avec la vie de la société démontre une méconnaissance de la réalité. En période de chômage, de salaires ne permettant pas de boucler les fins de mois, on ne refuse pas de travailler aux horaires et aux jours que demande l'employeur. Le dimanche doit être un temps réservé pour soi et pour les autres. C'est un moment précieux qui doit être consacré à la famille, à la vie sociale, à un temps pour les activités culturelles, sportives, un temps de loisirs à partager avec son conjoint, ses enfants, ses amis, des occupations bien plus bénéfiques pour les enfants que d'arpenter les allées des centres commerciaux. Pour terminer, je citerai simplement Martine Aubry qui, dans une tribune qu'elle avait publiée dans le Monde, à quelques heures de la présentation de la loi Macron en 2014 disait : « Le travail du dimanche est une régression sociale, réfléchissons dans quelle société nous voulons vivre. Veut-on faire de la consommation, encore plus qu'aujourd'hui, l'alpha et l'oméga de notre société ? » Vous l'avez donc, compris, nous, élus communistes, nous voterons contre l'ouverture des enseignes citées dans le rapport pour les dimanches supplémentaires. Merci. »

Monsieur le Maire :

« Alors, Monsieur Lory ? »

Monsieur LORY :

« Merci, Monsieur le Maire. Donc, vous vous en doutez bien, si j'interviens, c'est que je voterai comme les élus communistes, contre cette délibération pour une raison très simple, c'est que travailler le dimanche, c'est mis en avant en disant : « Vous serez payé davantage, donc vous allez gagner plus d'argent ». C'est une solution, mais il y a une solution beaucoup plus simple qui serait de revaloriser les salaires tout simplement. Je dis ça parce qu'alors que Madame Hennebelle a parlé du chèque énergie tout à l'heure, je vais parler du gouvernement qui va mettre en place un chèque inflation pour toutes les personnes qui gagnent moins de 2 000 € et qui sera versé à partir de demain... d'aujourd'hui, donc, en gros, quand on a un problème, plutôt que de revaloriser les salaires de tout le monde, on donne des chèques pour colmater un peu les brèches. Finalement, on pourrait dire que le dimanche chômé pour être auprès de sa famille, pour pouvoir profiter de son environnement et des petits commerces, si eux, peuvent être ouverts comme une boulangerie par exemple, c'est aussi un argument pour revaloriser les salaires, tous les salaires, y compris et surtout les plus petits. »

Monsieur le Maire :

« Bien, écoutez, moi, dans ce débat qui est un vrai débat, on demande toujours aux Conseils municipaux de prendre des délibérations pour donner un accord de principe. Là, encore une fois, on nous oblige, là-dessus, à discuter et éventuellement à ne pas être d'accord, ce qui est normal, ça fait partie des débats, mais c'est la raison pour laquelle je laisse l'ensemble des élus, d'abord les élus de la majorité se prononcer librement sur un tel sujet, franchement. Pour ma part, je suis pragmatique, on peut dire que dans certains cas les choses ont changé, les temps ont changé, les gens ont des habitudes, y compris le dimanche parce que malgré tout, il y a des gens qui arpentent... Personnellement, ça ne me viendrait pas à l'idée de passer mon dimanche dans un centre commercial... mais il y en a, même s'ils n'achètent pas ou peu, c'est une forme de distraction, de loisirs... ça peut paraître étrange, mais c'est comme ça. En tout cas, et c'est aussi dans une société où le travail est souvent précaire pour des gens qui ont un travail précaire, une façon d'améliorer leur pouvoir d'achat. Mais c'est vrai, encore une fois, que l'on est dans une société où, d'un côté, tout à l'heure, on parlait de l'impôt, on le

diminue, on le supprime plutôt, on ne le diminue pas, on le supprime et puis, d'un autre côté, on distribue des chèques, mais on n'augmente pas les salaires des uns et des autres. C'est-à-dire qu'on ne donne pas le pouvoir d'achat... bref, on pourrait discuter à l'infini, y passer la nuit, donc, on ne va pas le faire, c'était encore une petite considération personnelle. C'est vrai que l'on a bientôt des élections nationales donc, c'est là où le débat peut avoir lieu, à cette échelle-là et à ce niveau-là. Très bien donc, je laisse chacun voter maintenant en son âme et conscience. »

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir : 16 Pour – 4 Contre : Madame RAKOTOZAFIARISON – Monsieur BARFETY – Monsieur LORY – Madame OSSULY
Groupe Agir pour Gonesse : 6 Pour
Groupe Communiste et Républicain : 2 Contre
Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse : 7 Pour

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Touil

ATTRIBUE une subvention à l'Association des Commerces et Services de Gonesse.

Monsieur TOUIL :

« Merci, dans un contexte particulier de crise sanitaire qui perdure depuis plus de 18 mois, les commerces de proximité ont particulièrement été impactés avec une clientèle préférant les services en ligne. Les incidences de baisse du pouvoir d'achat de la population, d'une fréquentation moindre des commerces de proximité ont fortement porté atteinte à l'attractivité du centre et sa zone de chalandise. Face à cette situation, les commerçants du centre-ville ont souhaité se regrouper en association : association des commerces et services de Gonesse. Aujourd'hui, cette association, dans le cadre des festivités de fin d'année et dans un souci de contribuer à la reprise de l'activité commerciale, en cœur de ville a souhaité proposer un programme d'activités aux familles gonessiennes à compter du 18 décembre, et ce, jusqu'au 2 janvier prochain. Parmi les animations figurent : une tombola, un concours de décoration de vitrine entre les commerçants, l'installation d'un manège, des stands de confiserie et beaucoup d'autres activités et actions comme le Père Noël, la photo du Père Noël... Au-delà de ces actions ponctuelles, l'association souhaite poursuivre tout au long de l'année, des animations en centre-ville par un courrier en date du 22 novembre dernier, l'association a sollicité la collectivité afin d'obtenir un soutien financier pour la mise en place de différentes animations envisagées. La municipalité, sensible à cette initiative a, dans le cadre de sa politique de soutien actif au développement de l'activité commerciale de proximité, souhaité répondre favorablement à cette demande et octroyer ainsi à l'association une subvention d'un montant de 5 000 €.

Il est donc demandé d'accorder une subvention de 5 000 € à l'association des commerces et services de Gonesse et préciser que les crédits de dépenses sont inscrits au budget au chapitre et à l'article concerné.

Monsieur le Maire :

« Évidemment, je demande quand même, Monsieur Touil, que l'on vérifie que les précautions élémentaires sur le plan sanitaire soient prises pour cette manifestation, même si elle est dehors. Mais un Père Noël, par définition, c'est quand même dans la proximité, par exemple.

Monsieur TOUIL :

« Pour en avoir discuté avec le président de l'association, il est bien entendu que toutes les manifestations qui sont organisées, il y aura, ce que la réglementation oblige, c'est-à-dire le passe sanitaire et le port du masque obligatoire.

Monsieur le Maire :

« Oui, mais le Père Noël aura-t-il son masque ? »

Monsieur TOUIL :

« Le Père Noël, étant donné qu'il sera en plein air, il y aura une ventilation et il portera le masque entre chaque photo. »

Monsieur le Maire :

« Très bien, Monsieur Hakkou ? »

Monsieur HAKKOU :

« Est-ce que c'est uniquement pour les commerçants du centre-ville ou est-ce pour toute la ville ? Par exemple, je suis commerçant à la Fauconnière, ou à Saint-Blin, est-ce que je peux m'inscrire dans certaines festivités ? Si ce n'est pas le cas, ça serait bien d'associer tous les commerçants... »

Monsieur le Maire :

« Le rapport, la demande vient bien, et c'est dit dans le rapport de l'association des commerçants du centre-ville. »

Monsieur HAKKOU :

« L'intitulé de l'association, c'est « Des commerces et services de Gonesse ». On parle des festivités et de l'attractivité du centre-ville, mais ce n'est pas indiqué... »

Monsieur TOUIL :

« Les festivités qui sont présentées ici, sont présentées par l'association des commerçants du centre de Gonesse, ensuite, la Fauconnière, les autres quartiers ne sont pas en association et ne sont pas adhérents de l'association. Nous les avons rencontrés, ils sont en train d'étudier la possibilité de créer une association, j'ai souhaité, je leur ai demandé de s'inscrire avec l'association des commerçants du centre, il y aurait une association pour l'ensemble de la Ville, avec des ramifications dans chaque quartier. Pour l'instant, ce n'est pas fait. Je rappelle simplement que l'on ne peut pas donner de subvention à des commerçants autres s'ils ne sont pas en association. C'est pour cela que s'est montée l'association des commerçants et qu'elle nous a demandé une subvention. Autrement, on n'aurait pas pu la donner. Les autres commerçants sont totalement libres d'adhérer et ils sont, au contraire, acceptés bien volontiers, s'ils veulent adhérer à l'association des commerçants du centre. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur Samat ? »

Monsieur SAMAT :

« C'est simplement une demande de précision. Combien d'adhérents compte l'association ? »

Monsieur TOUIL :

« À ma connaissance, sous réserve, il y a une vingtaine d'adhérents sur l'association des commerçants du centre, il y en a un peu plus puisque Leroy-Merlin vient d'adhérer, il y a quelques commerçants sur La Madeleine, mais je n'ai pas un fichier, je n'ai pas demandé au président de l'association, le listing de tous les commerçants. Quand ils ont fait leur assemblée générale ici même, ils avaient leurs représentants et des pouvoirs et il y a entre 20 et 25 pour une association qui a moins d'un an de création. »

Monsieur le Maire :

« Merci, je considère que nous sommes suffisamment éclairés. Il n'y a pas encore d'associations partout, mais il faut un support juridique pour que l'on puisse subventionner. Ça, c'est clair. »

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Dubois

PREND ACTE du rapport d'activité 2020 du SIFUREP (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne).

Monsieur le Maire :

« Monsieur Dubois, vous avez la parole pour nous présenter le rapport d'activité du SIFUREP. »

Monsieur DUBOIS :

« Merci, Monsieur le Maire. Le 19 octobre 2021, le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne SIFUREP a transmis à la collectivité son rapport d'activité pour l'année 2020. Selon l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, ces documents doivent être présentés en Conseil municipal lors d'une séance publique. Le rapport d'activité de 2020 du SIFUREP joint au présent rapport de présentation est également tenu à la disposition des membres du Conseil municipal, en sa version papier, auprès de la direction de l'administration générale à ses heures habituelles d'ouverture. Il est également consultable et téléchargeable sur son site Internet. Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer et de prendre acte du rapport d'activité du SIFUREP de la région parisienne pour l'année 2020 et de sa communication en séance publique. D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents administratifs relatifs au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne.

Monsieur le Maire :

« Merci Monsieur Dubois, on prend acte. Madame Parseihian, je vous donne la parole comme je l'avais dit tout à l'heure. »

Madame PARSEIHIAN :

« Merci, je remarque qu'il faut attendre 23 heures pour faire une intervention sur le premier point de l'ordre du jour... »

Monsieur le Maire :

« Ah non ! »

Madame PARSEIHIAN :

« Je peux continuer ? »

Monsieur le Maire :

« Allez-y, mais ce n'est pas vrai ce que vous dites. »

Madame PARSEIHIAN :

« Si je peux au moins la faire en entier cette fois-ci ? Qui portait donc, sur le premier point de l'ordre du jour, c'est-à-dire le dernier Conseil municipal. Vous faites souvent référence à l'ordre du jour, mais, là, en l'occurrence, maintenant, c'est complètement détaché de ce point-là. On remarque que quand on a une prise de position qui dérange, on est relégué en fin de Conseil municipal, en espérant qu'il n'y ait plus trop de gens qui soient connectés. Donc, depuis quelques mois, les séances du Conseil municipal sont filmées et diffusées en direct. Vu le contexte sanitaire, ça devrait perdurer, mais elles ne sont pas accessibles en différé. Notre équipe a été alertée sur l'utilisation d'extraits vidéo de la dernière séance, dans un montage qui a été fait par votre association politique, Monsieur le Maire. Le Conseil municipal n'a jamais délibéré sur la transmission des images et les conditions d'utilisation. Comment votre association politique a-t-elle eu accès à la bande vidéo du dernier Conseil municipal alors que nous n'avons pas fixé de règle à ce sujet ? Ces images sont une ressource publique et ne doivent pas être détournées au profit d'un groupe. Nous demandons donc que les vidéos des séances du Conseil municipal soient intégralement mises à la disposition du public sur le site Internet de la Ville. Chacun pourra alors se rendre compte des manipulations auxquelles vous vous livrez dans des montages vidéo grotesques. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire :

« D'abord, je ferai l'observation suivante, vous dites que vous intervenez à 23 heures, ce qui est vrai, c'est un fait objectif, il s'agit simplement que tout à l'heure, quand nous avons commencé, il y avait 7 personnes connectées et là, il y en a 18, donc, vous voyez, vous avez eu intérêt à parler à 23 heures. Mais sur le fond du sujet, d'abord, ce qui a été dit aujourd'hui, tout le monde, en direct, là, pour ceux qui ont pu éventuellement enregistrer, demain quelqu'un peut faire un montage, peut-être que c'est d'ailleurs ce que vous allez faire, je ne sais pas. Mais ça, vous dites « Association politique », vous n'avez pas d'association politique, c'est bien connu, mais, peu importe là-dessus.

Ça, c'est de la polémique, c'est stérile, mais c'était tout à fait possible, pour quelqu'un alors qu'effectivement, il n'y a pas de replay pour l'instant, mais je suis d'accord pour qu'il y en ait. Ce n'est pas parce que vous le demandez, c'est parce que je trouve que c'est assez classique, qu'il y ait, ce que l'on appelle le replay en bon français. Et ce sera le

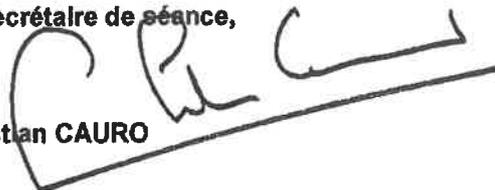
cas. On a encore pas trop l'habitude de la séance du Conseil municipal diffusé sur Internet, on a pris cette habitude avec l'épidémie, il est évident qu'il faut poursuivre, parce qu'on le voit, le Conseil municipal est public en présentiel, mais même en temps hors Covid, il y a quand même un très faible public en présentiel. Je crois que c'est bien et il faut s'adapter, utiliser les moyens que nous avons pour communiquer. Faire du direct, c'est très bien, que ceux qui n'ont pas pu suivre en direct puissent, éventuellement, si ça leur convient, s'ils le veulent, non pas le suivre en direct, mais le revoir le lendemain, le surlendemain, quand ils veulent, pendant un certain temps, ça me paraît une bonne chose. Je suis totalement d'accord pour que ça soit le cas. C'est la raison pour laquelle ce sera mis en place, pour cette séance dès demain. Je pense que la séance a été suffisamment longue, elle est donc levée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h27.

Le Secrétaire de séance,


Christian CAURO